

# Rapport sur la solvabilité et la situation financière

(Solvency and financial condition report of SFCR)

Version Avril 2024

- Discuté au CTR du 29/03/2024
- Cette version a été approuvée au CA du 18/04/23

1	SYNTHESE.....	7
1.1	Introduction .....	7
1.2	Evénements importants au cours de la période .....	7
1.3	Prestations .....	8
1.4	Solvabilité.....	8
1.5	Système de gouvernance .....	8
1.6	Profil de risque .....	9
2	ACTIVITES ET PRESTATIONS .....	10
2.1	Activités.....	10
2.1.1	Nom et forme juridique .....	10
2.1.2	Autorité de surveillance.....	10
2.1.3	Auditeur externe.....	10
2.1.4	Détenteurs de participations qualifiées dans Curalia.....	11
2.1.5	Branches d'assurance et périmètre géographique.....	11
2.1.6	Evénements importants pour l'activité ou autres durant la période déclarable .....	11
2.2	Résultat technique .....	13
2.3	Résultats de placements .....	14
2.4	Résultats des autres activités.....	16
2.5	Autres informations .....	16
3	système DE GOUVERNANCE .....	18
3.1	STRUCTURE DE GESTION, REMUNERATION ET PARTICIPATION.....	18
3.1.1	Organes de l'entreprise .....	18
3.1.1.1	Tâches et responsabilités des organes de l'entreprise .....	18
3.1.1.1.1	Conseil d'administration .....	18
3.1.1.1.2	Comité de Direction .....	19
3.1.1.2	Le Bureau .....	19
3.1.1.2.1	Comités .....	20
3.1.2	Rémunération .....	21
3.1.2.1	Politique de rémunération et pratiques de rémunération .....	21
3.1.2.1.1	Généralités.....	21
3.1.2.1.2	Administrateurs exécutifs .....	22
3.1.2.1.3	Administrateurs non-exécutifs .....	22

3.1.2.1.4 Personnel .....	22
3.1.2.2 Informations relatives aux critères de performance individuels et collectifs sur base desquels sont appliqués les éléments de rémunération variable.....	22
3.1.2.3 Régime de pension complémentaire .....	23
3.1.3 Actionnariat .....	23
3.1.3.1 Membres effectifs et membres ordinaires .....	23
3.1.3.2 Actionnaires qui détiennent une participation qualifiée.....	23
3.2 EXPERTISE PROFESSIONNELLE ET FIABILITE, FONCTIONS ET OPERATIONS EXTERNES AVEC LES DIRIGEANTS.....	24
3.2.1 “Fit & proper” .....	24
3.2.1.1 Exigences.....	24
3.2.1.2 Procédure de contrôle .....	24
3.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, PROCEDURE ORSA ET FONCTION DE GESTION DES RISQUES..	25
3.3.1 Système de gestion des risque (RMS).....	25
3.3.1.1 Description du système de gestion des risques.....	25
3.3.1.2 Place au sein de l’organisation.....	26
3.3.2 Evaluation du propre risque et de la solvabilité .....	27
3.3.2.1 Procédure.....	27
3.3.2.2 Fréquence d’évaluation .....	27
3.3.2.3 Déterminer les propres besoins de solvabilité .....	27
3.3.3 Fonction de gestion des risques .....	28
3.3.4 Système de contrôle interne .....	29
3.3.4.1 Objectifs .....	29
3.3.4.2 Responsabilités .....	29
3.3.4.3 Déclaration des risques identifiés.....	30
3.3.4.4 Monitoring .....	30
3.3.4.5 Formation, information et communication .....	31
3.3.5 Fonction de compliance.....	31
3.4 FONCTION D’AUDIT INTERNE.....	32
3.4.1 Tâches et fonctionnement.....	32
3.4.2 Indépendance .....	33
3.5 FONCTION ACTUARIALE.....	33
3.6 POLITIQUE DE SOUS-TRAITANCE.....	34
3.6.1 Politique.....	34

3.6.2	Fonctions ou travaux critiques ou opérationnels sous-traités : raisons de la sous-traitance, supervision et garanties.....	34
4	PROFIL DE RISQUES.....	36
4.1	Risque de souscription .....	36
4.1.1	Evaluation du risque de souscription vie .....	37
4.2	Risque de marché.....	38
4.2.1	Description du risque de marché.....	38
4.2.1.1	Risque de taux d'intérêt et de réinvestissement .....	38
4.2.1.2	Risque lié à la marge .....	38
4.2.1.3	Risque sur actions .....	38
4.2.1.4	Risque sur actifs immobiliers .....	39
4.2.1.5	Risque de change .....	39
4.2.1.6	Risque de contrepartie et risque de concentration.....	39
4.2.2	Evaluation du risque de marché .....	39
4.3	Risque de crédit et de défaut.....	41
4.3.1	Description du risque de crédit et de défaut.....	41
4.3.2	Evaluation du risque de défaut de contrepartie.....	41
4.4	Risque de liquidité.....	41
4.5	Risque opérationnel.....	42
4.5.1	Description du risque opérationnel.....	42
4.5.2	Valorisation du risque opérationnel .....	42
4.6	Autres risques matériels .....	42
4.7	Autres informations .....	43
5	VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE.....	44
5.1	Actifs (en '000) .....	44
5.1.1	Impôts différés.....	46
5.1.2	Immobilier.....	46
5.1.3	Participations .....	46
5.1.4	Actions .....	46
5.1.4.1	Actions cotées .....	46
5.1.4.2	Actions non cotées .....	47
5.1.5	Obligations .....	47
5.1.6	Fonds de placement.....	47
5.1.7	Produits dérivés .....	47

5.1.8	Avances sur police .....	47
5.1.9	Autres prêts et prêts hypothécaires .....	47
5.1.10	Part du réassureur dans les provisions techniques .....	47
5.1.11	Créances et autres actifs.....	48
5.2	Provisions techniques .....	48
5.2.1	Aperçu ('000) .....	48
5.2.2	Dispositions générales .....	49
5.2.2.1	Provisions techniques .....	49
5.2.2.2	Segmentation .....	49
5.2.2.3	Limites du contrat d'assurance .....	49
5.2.3	Données .....	50
5.2.4	Hypothèses .....	50
5.2.4.1	Courbe de taux et correction pour volatilité .....	50
5.2.4.2	Scénarios économiques .....	50
5.2.4.3	Revenus récurrents .....	50
5.2.4.4	Allocation stratégique des actifs.....	50
5.2.4.5	Règle du taux d'intérêt dynamique .....	51
5.2.4.6	Coûts .....	51
5.2.4.7	Mortalité .....	51
5.2.4.8	Pourcentages de rachat .....	51
5.2.4.9	Réductions .....	52
5.2.5	Provisions techniques - Méthodologie .....	52
5.2.5.1	Introduction .....	52
5.2.5.2	Meilleure estimation.....	52
5.2.5.2.1	Modèle stochastique .....	52
5.2.5.3	Marge de risque .....	53
5.2.6	Correction pour volatilité.....	54
5.2.7	Mesure transitoire actions.....	54
5.3	Autres passifs .....	54
5.4	Méthodes alternatives d'évaluation .....	55
5.5	Autres informations .....	55
6	Gestion du capital .....	56
6.1	Fonds propres .....	56

6.1.1	Informations sur les objectifs, politiques et procédures pour la gestion des fonds propres ...	56
6.1.1.1	Particularité d'une organisation mutuelle .....	56
6.1.1.2	Modèle de revenus de Curalia et relation avec la politique en matière de capital .....	56
6.1.1.3	Appétit au risque et relation avec la politique en matière de capital .....	57
6.1.1.4	ORSA et politique en matière de capital .....	57
6.1.1.5	Recours aux éléments Tier II et Tier III .....	57
6.1.1.6	Autres éléments procéduraux .....	57
6.1.1.7	Plan de gestion du capital à moyen terme .....	57
6.1.2	Structure, montant et qualité des fonds propres .....	58
6.1.2.1	Paid-in initial funds, members' contributions for mutual undertakings .....	58
6.1.2.2	Surplus funds .....	58
6.1.2.3	Subordinated liabilities .....	58
6.1.2.4	Deferred tax assets .....	58
6.1.2.5	Reconciliation reserve .....	58
6.1.3	Montant des fonds propres éligibles pour couvrir le SCR .....	59
6.1.4	Montant des fonds propres éligibles pour couvrir le MCR .....	59
6.1.5	Fonds propres selon les comptes statutaires et Solvency II .....	59
6.2	Capital de solvabilité requis (SCR) et Capital minimum requis (MCR) .....	60
6.2.1	Capital de solvabilité requis .....	60
6.2.2	Minimum de capital requis .....	62
6.3	Utilisation du sous-module risque sur actions basé sur la duration pour le calcul du SCR .....	62
6.4	Différences entre la formule standard et le modèle interne .....	62
6.5	Ne pas satisfaire au MCR et ne pas satisfaire au SCR .....	62
6.6	Autres informations .....	62

## 1 SYNTHÈSE

### 1.1 Introduction

Curalia est une compagnie d'assurance, sous forme d'association d'assurances mutuelles, opérant uniquement en Belgique, agréée et contrôlée par la Banque Nationale de Belgique (BNB) et par la FSMA.

L'activité principale de Curalia consiste à proposer des produits d'assurance-vie de la branche 21 aux prestataires de soin en Belgique. L'objectif de Curalia est de répartir les résultats entre les membres. La filiale de courtage de Curalia, Curalia Brokers, propose des produits d'assurance non-vie aux prestataires de soins.

### 1.2 Événements importants au cours de la période

Le recours aux outils digitaux et à la communication électronique a fortement progressé en 2023 avec l'introduction d'Itsme comme système d'identification à l'espace personnel MyCuralia. L'application de cet outil a permis de booster le nombre de membres qui ont accès à leur espace personnel. Plus de la moitié des membres y ont maintenant accès pour y chercher des informations et des documents mais aussi pour les démarches nécessaires à la souscription d'Invest 23, le nouveau produit d'assurance vie liée à des fonds d'investissements (Branche 23) proposé via Curalia Brokers.

L'usage croissant de la communication électronique s'inscrit parfaitement dans l'approche ESG que Curalia prône et veut appliquer aussi dans des aspects concrets. Bien que la communication numérique ait aussi un impact sur la production de CO<sub>2</sub>, son empreinte carbone est moins négative que celle des envois postaux. Dans le cadre de cette approche ESG, détaillée plus longuement sur notre site, Curalia a installé en 2023 des panneaux solaires qui ont déjà produit plus de 20Mwh et a accentué très fortement l'électrification des voitures de société.

D'autres initiatives seront prises dans les différents domaines ESG en 2024.

L'expertise de Curalia dans la gestion des garanties de solidarité a amené ATHORA, compagnie d'assurance vie belge tierce, à confier à Curalia la gestion du volet solidarité de ses conventions sociales de pension à partir de janvier 2024.

Après une année 2022 marquée par une inflation très élevée, une forte hausse des taux et des marchés d'actions très volatils, 2023 montre un profil très différent. L'inflation a décliné, notamment en raison de la baisse des prix de l'énergie, les marchés d'actions se sont repris avec une hausse de 12% et les taux, après avoir continué leur hausse jusqu'au début du 4<sup>ème</sup> trimestre, ont baissé par rapport au début de l'année.

En 2023, des investissements ont été réalisés dans des fonds d'infrastructure et dans un fonds spécialisé dans l'immobilier pour commerce de détail (retail) pour lequel un engagement antérieur avait déjà été pris (9,4 millions d'EUR). Des actions et obligations ont également été achetées principalement par le réinvestissement des coupons et dividendes.

Le portefeuille immobilier est en cours de réorientation pour prendre en compte les aspects ESG, en particulier l'efficacité énergétique des bâtiments. Un bâtiment à Vilvorde, détenu via une société, a été vendu et, pour les bâtiments restants, une évaluation des investissements à réaliser sera faite pour rendre les bâtiments plus efficaces sur le plan énergétique.

### 1.3 Prestations

Les résultats de l'entreprise sont présentés au chapitre 2.

Les résultats de l'exercice 2023, repris dans les comptes annuels statutaires, indiquent un bénéfice de 1,5 millions d'EUR (0,6 million d'EUR en 2022).

Ce résultat tient compte de l'attribution d'une participation bénéficiaire sur les contrats CuraNova, épargne pension et contrats d'épargne à long terme. Pour les contrats CuraNova, outre le taux d'intérêt net de 0,60 % sur les réserves et de 1,50 % sur les primes versées à partir du 1/5/2023, une participation bénéficiaire de 0,90 % a été accordée de sorte que pour 2023 ceux-ci obtiennent un rendement net d'au moins 1,50 %. Après octroi de la participation bénéficiaire aux contrats d'épargne-pension, et d'épargne à long terme, le rendement total de ces contrats pour 2023 est également d'au moins 1,50 %.

Les fonds propres de la société, y compris les emprunts subordonnés, s'élèvent à 54,5 millions EUR au 31 décembre 2023 (53,0 millions au 31/12/2022). Le fonds pour dotations futures s'élève à 3,3 millions d'EUR au 31/12/2023.

### 1.4 Solvabilité

La compagnie utilise la formule standard telle que prescrite par la législation pour calculer les exigences de capital (SCR/MCR) résultant de ses activités.

Le capital de solvabilité requis (SCR) calculé sur cette base est de 43,8 millions EUR au 31 décembre 2023 (47,8 millions EUR au 31/12/2022). Le minimum de capital requis (MCR) est de 14,2 millions d'EUR (13,2 millions d'EUR au 31/12/2022). Les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR sont de 83,4 millions d'EUR. Le SCR ratio pour Curalia est de 190,5 % au 31/12/2023 (173,5% au 31/12/2022). Le ratio de couverture du MCR est de 499,7% (543,7% au 31/12/2022). L'augmentation du SCR ratio résulte principalement de la diminution du capital de solvabilité requis pour le risque de rachat, en raison de la baisse des taux d'intérêt (courbe EIOPA).

La valorisation des actifs et des passifs sous Solvency II est décrite au chapitre 5. La gestion du capital (fonds propres, capital de solvabilité requis et capital minimum requis) est expliquée au chapitre 6.

### 1.5 Système de gouvernance

Curalia dispose d'un système de gouvernance adapté à la taille et à la complexité de l'entreprise. Le conseil d'administration détermine la stratégie globale de l'entreprise ainsi que la politique de risques et supervise le comité de direction. Le comité de direction est en charge des opérations quotidiennes de Curalia.

Pour l'aider dans l'exercice de ses fonctions, plusieurs comités ont été créés au sein du conseil d'administration: le comité de surveillance et des risques (CSR), le comité stratégique, le comité d'investissement ainsi que le comité de rémunération et de nomination. En 2020, le domaine de supervision du CTR a été élargi pour y inclure la supervision de la fonction de conformité (compliance).

Compte tenu de la taille de l'organisation, le conseil d'administration a décidé de ne pas mettre en place de comité d'audit. Les tâches assignées au comité d'audit sont exécutées par le conseil d'administration dans son ensemble. Il existe par ailleurs quatre fonctions de contrôle indépendantes : la fonction de gestion des risques, la fonction actuarielle, la fonction de conformité (compliance) et la fonction d'audit interne.

En 2023, la fonction de gestion des risques a porté une attention toute particulière à l'évaluation des calculs trimestriels dans un environnement financier de taux d'intérêt très évolutif, à l'organisation du département des risques avec la mise en place d'outils et à l'évolution des valeurs de couverture. Le système de gouvernance est décrit en détail au chapitre 3 du présent document.

## 1.6 Profil de risque

Les risques les plus importants auxquels est soumis Curalia peuvent être résumés comme suit :

- Le risque de marché et en particulier
  - o Le risque de taux
  - o Le risque de spread
  - o Le risque sur actions
  - o Le risque immobilier
- Le risque de souscription vie et en particulier
  - o Le risque de rachat massif (tel qu'évalué par la formule standard)
  - o Le risque de frais
- Le risque de crédit/contrepartie
- Le risque de liquidité
- Le risque opérationnel

Ces risques sont décrits de manière détaillée au chapitre 4 *Profil de risques*.

## 2 ACTIVITES ET PRESTATIONS

### 2.1 Activités

La mission établie par le conseil d'administration pour Curalia est la suivante:

« Nous créons des relations pour la vie. Curalia aide les prestataires de soins en leur fournissant des conseils proactifs ainsi que des produits et des services sur mesure dans le domaine de l'assurance et de la constitution de pension à chaque étape de la vie. Nous les protégeons aujourd'hui et les aidons à construire leur avenir ».

L'activité de Curalia est de proposer des produits d'assurance-vie de la branche 21 aux prestataires de soin en Belgique. Le but de Curalia est de répartir ses résultats entre ses membres. Par l'intermédiaire de sa filiale de courtage, Curalia Brokers, Curalia propose également des produits d'assurance non-vie et, depuis peu, des produits de la branche 23 aux prestataires de soins.

#### 2.1.1 Nom et forme juridique

Nom : Curalia

Forme juridique : Association d'assurances mutuelles

Adresse : Rue des Deux Églises 33, 1000 Bruxelles

#### 2.1.2 Autorité de surveillance

BNB

Avenue de Berlaimont 3

1000 Bruxelles

Tél : +32 2 221 21 11

Responsable de dossier : Monsieur J. Hooyberghs (depuis le 17/01/2024 Monsieur Y. Louis)

FSMA

Rue du Congrès 12

1000 Bruxelles

#### 2.1.3 Auditeur externe

Deloitte Réviseurs d'entreprise, représentés par Dirk Vlaminckx et Bianca Chang

Gateway building

Luchthaven Brussel Nationaal 1 J

1930 Zaventem

Tel +32 2 800 21 46

#### 2.1.4 Détenteurs de participations qualifiées<sup>1</sup> dans Curalia

Le capital de la société s'élève à 850.000 EUR. Les associations professionnelles Axxon et UPB-AVB détiennent plus de 10% dans le capital.

#### 2.1.5 Branches d'assurance et périmètre géographique

Curalia vend exclusivement des produits d'assurance vie de la branche 21 en Belgique. Par l'intermédiaire de sa filiale Curalia Brokers SCRL, courtier en assurances agréé sous le numéro 42573, Curalia propose aussi des assurances risques divers ainsi que des assurances vie Branche 23 à ses membres.

#### 2.1.6 Événements importants pour l'activité ou autres durant la période déclarable

Le recours aux outils digitaux et à la communication électronique a fortement progressé en 2023 avec l'introduction d'Itsme comme système d'identification à l'espace personnel MyCuralia. L'application de cet outil a permis de booster le nombre de membres qui ont accès à leur espace personnel. Plus de la moitié des membres y ont maintenant accès pour y chercher des informations et des documents mais aussi pour les démarches nécessaires à la souscription d'Invest 23, le nouveau produit d'assurance vie liée à des fonds d'investissements (Branche 23) proposé via Curalia Brokers.

L'usage croissant de la communication électronique s'inscrit parfaitement dans l'approche ESG que Curalia prône et veut appliquer aussi dans des aspects concrets. Bien que la communication numérique ait aussi un impact sur la production de CO<sub>2</sub>, son empreinte carbone est moins négative que celle des envois postaux. Dans le cadre de cette approche ESG, détaillée plus longuement sur notre site, Curalia a installé en 2023 des panneaux solaires qui ont déjà produit plus de 20Mwh et a accentué très fortement l'électrification des voitures de société.

D'autres initiatives seront prises dans les différents domaines ESG en 2024.

L'expertise de Curalia dans la gestion des garanties de solidarité a amené ATHORA, compagnie d'assurance vie belge tierce, à confier à Curalia la gestion du volet solidarité de ses conventions sociales de pension à partir de janvier 2024.

Après une année 2022 marquée par une inflation très élevée, une forte hausse des taux et des marchés d'actions très volatils, 2023 montre un profil très différent. L'inflation a décliné, notamment en raison de la baisse des prix de l'énergie, les marchés d'actions se sont repris avec une hausse de 12% et les taux, après avoir continué leur hausse jusqu'au début du 4<sup>ème</sup> trimestre, ont baissé par rapport au début de l'année.

En 2023, des investissements ont été réalisés dans des fonds d'infrastructure et dans un fonds spécialisé dans l'immobilier pour commerce de détail (retail) pour lequel un engagement antérieur avait déjà été pris (9,4 millions d'EUR). Des actions et obligations ont également été achetées principalement par le réinvestissement des coupons et dividendes.

Des réductions de valeur ont été effectuées sur une obligation dont le remboursement est incertain (0,4 million d'euros) et sur un fonds investi dans les forêts et la biomasse.

---

<sup>1</sup> La détention dans une société, directement ou indirectement, d'au moins 10% du capital ou des droits de vote, ou d'un pourcentage permettant d'exercer une influence notable sur les activités de cette société

Le portefeuille immobilier est en cours de réorientation pour prendre en compte les aspects ESG, en particulier l'efficacité énergétique des bâtiments. Un bâtiment à Vilvorde, détenu via une société, a été vendu et, pour les bâtiments restants, une évaluation des investissements à réaliser sera faite pour rendre les bâtiments plus efficaces sur le plan énergétique.

En 2023, malgré la forte baisse du nombre de transactions immobilières, le nombre d'avances sur police accordées aux membres a continué à augmenter, montrant clairement que les avances sur police représentent une forme de financement de projet immobilier fort utile et très prisée par nos membres.

Une partie importante de ces avances est utilisée pour la rénovation de logements, y compris l'amélioration de la valeur énergétique des logements (travaux d'isolation, panneaux solaires, etc.).

Dans l'attente de la finalisation de certains dossiers d'investissement, la trésorerie disponible a été placée sur un compte à terme et sur un fonds de trésorerie (19,5 millions) qui, avec les taux d'intérêt à court terme en forte hausse, offrent un rendement intéressant.

Les résultats (en milliers d'euros) ont évolué comme suit :

	2023	2022	2021
<b>Résultat technique assurance</b>	<b>-10.041</b>	<b>-7.486</b>	<b>-11.159</b>
<b>Résultat des placements</b>	<b>10.866</b>	<b>5.719</b>	<b>11.812</b>
<b>Modification du fonds pour allocations futures</b>	<b>0</b>	<b>4.000</b>	<b>1.500</b>
<b>Autres recettes et coûts</b>	<b>656</b>	<b>414</b>	<b>241</b>
<b>Frais exceptionnels</b>	<b>0</b>	<b>-2.086</b>	<b>0</b>
<b>Impôts</b>	<b>-4</b>	<b>-4</b>	<b>-4</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1.477</b>	<b>557</b>	<b>2.390</b>

Le résultat après impôts tel que repris dans les comptes annuels statutaires est de 1,5 million d'euros contre 0,6 million d'euros en 2022. Pour les contrats CuraNova, outre le taux d'intérêt net de 0,60 % sur les réserves et de 1,50 % sur les primes versées à partir du 1/5/2023, une participation bénéficiaire de 0,90 % a été accordée de sorte que pour 2023 ceux-ci obtiennent un rendement net d'au moins 1,50 %.

Après octroi de la participation bénéficiaire aux contrats d'épargne-pension, et d'épargne à long terme, le rendement total de ces contrats pour 2023 est également d'au moins 1,50 %.

Le fonds de dotation future reste à 3,3 millions au 31/12/2023.

Le résultat de l'exercice a été ajouté aux fonds propres, ce qui fait que les fonds propres statutaires avec l'emprunt subordonné au 31 décembre 2023 s'élèvent à 54,5 millions d'euros (53,0 millions d'euros au 31/12/2022).

## 2.2 Résultat technique

Le résultat technique (en milliers d'euros) est ventilé comme suit :

	2023	2022	2021
<b>Primes brutes</b>	<b>38.525</b>	<b>37.228</b>	<b>39.248</b>
<b>Charge des sinistres</b>	<b>-24.690</b>	<b>-25.055</b>	<b>-25.878</b>
<b>Modification de la provision vie*</b>	<b>-16.445</b>	<b>-13.172</b>	<b>-18.788</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-6.927</b>	<b>-6.550</b>	<b>-5.475</b>
<b>Résultat de réassurance</b>	<b>-504</b>	<b>63</b>	<b>-266</b>
<b>Résultat technique de l'assurance</b>	<b>-10.041</b>	<b>-7.486</b>	<b>-11.159</b>

L'encaissement lié au statut INAMI est en légère croissance (1,76%) par rapport à 2022. Le nombre de membre pour lesquels Curalia a reçu une prime statut social INAMI est stable ou en légère croissance sauf pour deux professions où le degré de conventionnement a fort changé en 2022. Chez les logopèdes, une majorité a refusé la convention proposée par le gouvernement, ce qui a pour effet de réduire de moitié le nombre de bénéficiaires d'une prime statut social, et chez les kinésithérapeutes, 20% des membres pour lesquels nous avons reçu une prime pour l'année 2021 ont choisi de se déconventionner en 2022. L'évolution du degré d'adhésion aux accords et conventions impacte l'activité de Curalia et est suivie de près.

Les sages-femmes rejoignent le groupe des prestataires de soins qui ont accès au statut INAMI à partir des prestations 2023. Des actions ont été menées vers ce groupe pour leur proposer de bénéficier de l'expertise de Curalia en matière de statut INAMI

Les versements des membres pour la constitution de leur pension complémentaire ont augmenté en moyenne de 4% par rapport à 2022. Cette moyenne recouvre des situations différentes. Les versements sur les contrats de type « Engagement Individuel de Pension » ont connu une baisse liée à la modification de la réglementation fiscale alors que les versements personnels effectués sur les contrats Pension Libre Complémentaire ont connu une belle augmentation aussi bien en nombre qu'en montant.

La variation des provisions techniques est plus élevée qu'en 2022 parce les primes encaissées sont plus élevées alors que les montants liquidés sont légèrement inférieurs. En outre, la participation bénéficiaire accordée pour l'année 2023 est plus élevée.

Les paiements de capitaux aux membres qui prennent leur pension restent cependant à un niveau élevé, un effet différé de la croissance démographique de la fin des années 50.

Les frais de fonctionnements sont en augmentation en raison de l'indexation des salaires de 11 % et de l'augmentation des coûts informatiques, notamment pour la mise en œuvre d'une nouvelle législation et d'un nouvel outil de calcul pour Solvency II. Cette augmentation a été partiellement compensée par le fait que moins d'événements ont été organisés en 2023, après un rattrapage en 2022 et que la communication se fait davantage par voie digitale.

Le résultat de la réassurance reflète le coût de la réassurance après le résultat positif de l'année dernière dû à la forte augmentation du nombre et de la gravité des cas d'invalidité, liée à la pandémie de Covid, ce qui a entraîné une augmentation des réserves. Ces réserves ont été ajustées depuis lors, certains assurés ayant repris le travail.

### 2.3 Résultats de placements

Après une année 2022 marquée par une inflation très élevée, une forte hausse des taux et des marchés d'actions très volatils, 2023 montre un profil très différent. L'inflation a décliné, notamment en raison de la baisse des prix de l'énergie, les marchés d'actions se sont repris avec une hausse de 12% et les taux, après avoir continué leur hausse jusqu'au début du 4<sup>ème</sup> trimestre ont baissé par rapport au début de l'année.

Le résultat de placements tel qu'il apparaît dans les comptes annuels est de 10,9 millions d'EUR pour 2023, contre 5,7 millions d'EUR en 2022.

	2023	2022	2021
<b>beleggingsresultaat</b>	<b>10.867</b>	<b>5.719</b>	<b>11.812</b>

<b>recurrente netto-opbrengsten</b>	<b>12.365</b>	<b>10.253</b>	<b>9.313</b>
obligaties	3.692	3.026	3.084
aandelen	1.775	1.862	1.798
beleggingsfondsen	4.171	2.818	2.421
gebouwen (incl afschr)	795	593	537
leningen en voorschotten op polissen	2.700	2.301	2.394
financiële instrumenten	-948	-546	-1.161
bestuurdersvergoedingen	180	198	239
wisselkoersverschillen	0	0	0
<b>beheerskosten beleggingen</b>	<b>-870</b>	<b>-838</b>	<b>-832</b>
<b>intrest achtergestelde lening e.a.</b>	<b>-557</b>	<b>-250</b>	<b>-240</b>
<b>niet-gerealiseerde +/- waarden</b>	<b>-133</b>	<b>-2.909</b>	<b>-3.450</b>
aandelen	108	-193	-822
obligaties	-221	-1.325	-2.464
beleggingsfondsen	-392	-1.250	-260
gebouwen	120	0	0
leningen en voorschotten op polissen	38	0	0
financiële instrumenten	214	-141	96
<b>gerealiseerde +/- waarden</b>	<b>63</b>	<b>-536</b>	<b>7.020</b>
obligaties	-1.419	-1.573	1.190
aandelen	1.406	1.196	6.148
beleggingsfondsen	75	-159	-118
gebouwen	0	0	0
vorderingen	0	0	-200

L'augmentation du revenu récurrent s'explique en grande partie par les dividendes reçus des fonds récemment acquis, l'augmentation des intérêts sur les obligations et des intérêts sur les liquidités et les prêts.

En raison de l'évolution des taux d'intérêt et des marchés boursiers, moins de réductions de valeur ont été enregistrées sur les actions et les fonds communs de placement.

En raison de l'évolution positive des marchés boursiers, des plus-values ont été réalisées sur les actions, qui ont compensé les moins-values réalisées sur la vente d'obligations.

Le rendement de l'ensemble du portefeuille, calculé en valeur de marché, a été de +6,2 % en 2023, contre -15,1 % en 2022. De manière plus détaillée, la contribution des différentes classes d'actifs au rendement est la suivante:



L'année 2023 est marquée par une stabilisation, voire une baisse des taux d'intérêt en fin d'année, ce qui se traduit par une augmentation de la valeur de marché des obligations. Les actions ont également mieux performé que l'année dernière.

Au 31/12/2023, les moins values nettes non réalisées sur l'ensemble du portefeuille d'investissement étaient de -49,5 millions EUR. Sur ce montant, -66,2 millions EUR sont attribuables au portefeuille obligataire, +1,6 million EUR au portefeuille d'actions en gestion discrétionnaire, -0,6 million EUR aux fonds d'investissement et +11,8 millions EUR aux immeubles en portefeuille.

## 2.4 Résultats des autres activités

Les autres recettes et charges concernent principalement les commissions reçues et les intérêts sur les comptes courants.

## 2.5 Autres informations

Curalia conteste le caractère imposable de la réserve 'clignotante'. Depuis l'entrée en vigueur de l'obligation de constituer des réserves 'clignotantes' supplémentaires, Curalia fait valoir que celles-ci sont déductibles fiscalement. En première instance, Curalia avait été suivie par le tribunal de Bruxelles dans son jugement du

16 janvier 2016. L'administration fiscale avait fait appel de cette décision le 17 février 2019. La Cour d'appel a confirmé le premier jugement et a rejeté l'appel dans son arrêt du 1er juin 2021. L'administration fiscale a engagé une procédure en cassation en novembre 2021. Si le jugement actuel est confirmé, l'impôt figurant au bilan ne sera plus dû. Le calendrier de l'affaire devant la Cour de cassation n'est pas connu.

### 3 SYSTÈME DE GOUVERNANCE

#### 3.1 STRUCTURE DE GESTION, REMUNERATION ET PARTICIPATION

##### 3.1.1 Organes de l'entreprise

Le Conseil d'administration détermine la stratégie globale de l'entreprise ainsi que la politique de risque, la politique d'intégrité et exerce un contrôle sur le comité de direction. Le comité de direction est responsable des opérations quotidiennes de Curalia (direction concrète des activités, mise en œuvre du système de gestion des risques et structure organisationnelle et opérationnelle).

Afin de l'aider dans l'exercice de ses fonctions, plusieurs comités ont été constitués au sein du conseil d'administration.

A cela s'ajoutent 4 fonctions de contrôle indépendantes.

##### 3.1.1.1 Tâches et responsabilités des organes de l'entreprise

###### 3.1.1.1.1 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a la responsabilité finale de Curalia. Il exerce tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés à l'assemblée générale et qui ne relèvent pas du comité de direction.

Cela concerne plus particulièrement les tâches suivantes qui peuvent être divisées en 3 aspects : la stratégie, la gestion du risque/intégrité et la supervision.

###### Stratégie

- définir les objectifs et les valeurs de l'entreprise ;
- déterminer les grandes lignes de la structure organisationnelle;
- valider les principales notes de politique et le reporting.

###### Gestion des risques/Intégrité

- déterminer la gestion du risque y compris l'appétit au risque et les limites globales de la tolérance au risque ;
- approuver la politique globale de gestion du risque, la politique d'intégrité (couvrant les règles en matière de conflits d'intérêts, en matière d'alerte interne, de prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme) et les politiques principales en matière de gestion des risques;
- prendre des décisions stratégiques sur la gestion des risques et être étroitement lié à la supervision du développement du profil de risque, entre autres, sur base des informations fournies par le comité pour la supervision et les risques;

###### Supervision

- superviser les activités et en particulier sur le comité de direction et sur le respect de la politique de risque, par le biais d'un usage effectif des pouvoirs d'enquête dont disposent les administrateurs et via les rapports du contrôle indépendant ainsi que par les rapports et procès-verbaux du comité de direction ;
- évaluer au moins une fois par an l'efficacité du système de gouvernance et déterminer si les quatre fonctions de contrôle indépendantes sont effectuées correctement et veiller à ce que le comité de

direction prenne les mesures nécessaires pour remédier à tout manquement;

- déterminer quelles sont les mesures à prendre suite aux conclusions et recommandations de l'audit interne et veiller à ce que ces mesures soient mises en œuvre;
- prévoir au moins un examen annuel de la politique de rémunération et en assurer la mise en œuvre;
- déterminer au moins une fois par an si l'établissement dispose d'un contrôle interne efficace en ce qui concerne la fiabilité du processus d'information financière;
- porter la responsabilité finale d'une série de questions relatives à la communication et à la divulgation de l'information au public.

Les administrateurs qui ne font pas partie du comité de direction peuvent, à l'initiative du comité de direction, être affectés à des missions particulières ; ils ne peuvent remplir aucune fonction de gestion effective au sein de Curalia.

Ces travaux sont limités à des missions de conseil et travaux préparatoires dans le cadre de la supervision et/ou la fonction d'orientation du conseil d'administration.

Les administrateurs non exécutifs évaluent au moins une fois par an l'interaction avec les administrateurs exécutifs.

Le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'Administration de Curalia a été modifié en février 2022 suite à la modification des statuts et approuvé par le Conseil d'Administration le 24 février 2022.

#### 3.1.1.1.2 Comité de Direction

Le comité de direction est responsable pour

- la direction concrète des activités de Curalia
- la mise en œuvre de la stratégie et du système de gestion des risques
- la mise en place d'une structure organisationnelle et opérationnelle
- le reporting au conseil d'administration, à la FSMA et à la BNB.

La répartition interne des tâches des dirigeants effectifs est la suivante:

- Chief Executive Officer: direction générale, ressources humaines, stratégie et développement des marchés, investissements, audit interne, gestion technique, matières juridiques
- Chief Commercial Officer: gestion commerciale, marketing, vente, relations publiques
- Chief Risk Officer : gestion des risques, compliance
- Chief Financial Officer: comptabilité, investissements et gestion financière, rapports, suivi de la gestion actuarielle,
- Chief Digital Information Officer : ICT & procédures

#### 3.1.1.2 Le Bureau

Le bureau prépare les délibérations du Conseil d'Administration. Ce n'est pas un organe décisionnel et il ne peut pas prendre la place du Conseil d'Administration ni du Comité de Direction.

#### 3.1.1.2.1 Comités

Au sein du conseil d'administration les comités suivants ont été établis: comité pour la supervision et les risques, comité stratégique, comité d'investissement et comité de nomination et de rémunération.

Compte tenu de la taille de l'association, le conseil d'administration a décidé de ne pas établir de comité d'audit. Les fonctions assignées au comité d'audit sont exécutées par le conseil d'administration dans son ensemble.

Les tâches du conseil d'administration agissant en tant que comité d'audit sont les suivantes ; surveillance:

- du processus d'information financière,
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- de l'audit interne,
- du contrôle annuel et légal des comptes (y compris le suivi des questions et recommandations du commissaire aux comptes).
- De l'indépendance du commissaire agréé

Le comité pour la supervision & les risques et le comité d'investissement se réunissent au moins une fois par an pour discuter des décisions stratégiques liées à l'ALM (Assets & Liabilities Management) et superviser la mise en œuvre de la politique de gestion ALM (étude ALM, analyses des flux de trésorerie, hypothèses utilisées à cette fin).

##### *3.1.1.2.1.1 Comité pour la supervision et les risques*

En 2020, le domaine de supervision du CTR a été élargi pour y inclure la supervision de la compliance.

Les missions du comité pour la supervision et les risques au sujet de la stratégie des risques et le bon fonctionnement de la fonction de gestion des risques et de compliance doivent permettre au conseil d'administration de se faire une opinion sur l'efficacité du système de gestion des risques et de la compliance mis en place par le comité de direction.

Cela concerne plus particulièrement les tâches suivantes:

- Fournir des conseils au conseil d'administration sur tous les aspects liés à la stratégie des risques actuels et futurs et à la tolérance au risque;
- Aider le conseil d'administration dans la supervision sur la poursuite de l'application de cette stratégie par le comité de direction;
- Evaluer l'adéquation de l'organisation, des ressources et des compétences pour l'identification, la mesure, la gestion et la communication des principaux risques;
- Evaluer l'adéquation des procédures de suivi et de gestion des risques;
- Entendre le Chief Risk Officer, fournir un avis au conseil d'administration sur l'organisation de la fonction de gestion des risques ;
- Évaluer la pertinence de l'organisation et des ressources disponibles pour remplir correctement la fonction de compliance ;
- Évaluer l'adéquation des procédures pour obtenir une gestion conforme ;
- Entendre le Compliance Officer, prodiguer des conseils au Conseil d'administration sur l'organisation des domaines dans la sphère de la compliance

##### *3.1.1.2.1.2 Comité stratégique*

Le comité stratégique a pour objectif d'assister le Conseil d'Administration dans ses décisions stratégiques générales. Il ne rapporte qu'au Conseil d'Administration et lui fait régulièrement rapport.

#### *3.1.1.2.1.3 Comité d'investissement*

L'objectif du comité d'investissement est d'aider le conseil d'administration dans ses décisions stratégiques concernant le portefeuille d'investissements. Il rend compte (ou rapporte) exclusivement au conseil d'administration et fait régulièrement rapport.

Les tâches du comité comprennent, entre autres:

- Suivi de l'allocation stratégique des actifs et des limites tactiques et, éventuellement, proposition de modification au conseil d'administration ;
- Evaluation des performances des différents gestionnaires d'actifs et suivi des performances du portefeuille d'investissement sur base des rapports du comité financier ;
- Surveillance active de la sélection des gestionnaires externes et pour cela soumettre une recommandation au conseil d'administration ;
- Conseiller de nouveaux investissements (projets immobiliers, classe d'actifs, ...) au conseil d'administration ;
- Conseiller le conseil d'administration à propos de la politique d'investissements ;
- Suivi de la mise en œuvre de la politique d'investissement par le comité financier, par le biais des rapports soumis par ce comité.

#### *3.1.1.2.1.4 Comité de nomination et de rémunération*

Le comité de rémunération assume les tâches suivantes:

- Conseiller le conseil d'administration sur la politique de rémunération de Curalia et sur le montant de la rémunération des administrateurs représentants des membres, des administrateurs indépendants et du comité de direction ainsi que sur le montant de la rémunération des administrateurs pour des missions spéciales;
- Préparation des décisions en matière de rémunération, en particulier celles qui ont des implications pour les risques et la gestion des risques de l'entreprise et pour lesquels le conseil d'administration doit se prononcer;
- Assurer une supervision directe sur la rémunération des personnes qui exercent une fonction de contrôle indépendante;
- Conseiller le conseil d'administration sur la nomination des administrateurs sur base de critères déterminés par le conseil et conformément aux lignes directrices établies par les organismes de supervision.
- Organisation de la formation dans le cadre de la politique Fit & proper
- Surveillance sur l'application du principe Fit & Proper

### 3.1.2 Rémunération

#### 3.1.2.1 Politique de rémunération et pratiques de rémunération

##### 3.1.2.1.1 Généralités

Curalia a une politique de rémunération en ligne avec le marché. Ce point est essentiel pour attirer et retenir les bonnes personnes. La politique de rémunération vise à stimuler le bon comportement de nos employés et à récompenser les bonnes performances.

#### 3.1.2.1.2 Administrateurs exécutifs

La rémunération globale de la direction est déterminée par le conseil d'administration, après consultation du président du comité de direction et du comité de nomination et de rémunération.

Cette rémunération globale vaut pour toutes les fonctions exercées par les membres du comité de direction au sein de l'association ainsi qu'au sein des sociétés dans lesquelles l'association détient une participation.

La répartition de la rémunération globale entre les membres de la direction se fait par le président du comité de direction en consultation avec le comité de nomination et de rémunération. Il tient compte de la fonction, de l'expérience et des données du marché. La rémunération du président du comité de direction est fixée par le comité de nomination et de rémunération.

Les rémunérations accordées aux membres du Comité de direction ne dépendent pas des résultats de l'association.

#### 3.1.2.1.3 Administrateurs non-exécutifs

L'assemblée générale fixe le montant total de la rémunération des administrateurs représentants des membres et des administrateurs indépendants.

Le conseil d'administration détermine la rémunération fixe par séance par administrateur. Pour les administrateurs président des comités, le Conseil d'administration détermine une rémunération annuelle fixe.

La compensation pour des missions spéciales des administrateurs, est déterminée, par mission, par le conseil d'administration et suivant l'avis du comité de rémunération.

#### 3.1.2.1.4 Personnel

Chez Curalia, les lignes directrices en matière de politique de rémunération sont les minimums barémiques de la commission paritaire 306. D'une manière générale, le salaire des membres du personnel est fixé selon ces barèmes.

La direction décide d'éventuelles augmentations de salaire des membres du personnel suivant leurs performances individuelles. Le comité de nomination et de rémunération contrôle régulièrement le niveau général des salaires des membres du personnel et particulièrement la rémunération des membres du comité de direction.

Les composantes de la rémunération variable sont définies de manière stricte et suivent les lignes directrices prescrites par la commission paritaire.

La RH Officer est impliquée dans la mise en place de la politique de rémunération.

#### 3.1.2.2 Informations relatives aux critères de performance individuels et collectifs sur base desquels sont appliqués les éléments de rémunération variable

A partir de 2022, Curalia mettra en œuvre une nouvelle politique de rémunération variable pour les salariés non-cadres. Cette rémunération variable est liée à des objectifs prédéterminés. Les normes de qualité sont liées à ces objectifs. Nous veillons à ce que la stratégie de rémunération variable n'entraîne pas de comportements inappropriés ou de récompenses excessives. Elle doit inciter nos employés à contribuer à la réalisation des objectifs de l'entreprise en fournissant les meilleurs services de conseil possibles à nos membres. La direction mène un entretien d'évaluation individuel et annuel avec chaque employé. L'évolution

de ses performances est discutée et évaluée au cours de cet entretien. En fonction de l'évaluation des performances et de la réalisation d'objectifs prédéterminés, la direction attribue une prime. Lors de l'évaluation des performances, outre la réalisation des objectifs, les compétences acquises par le membre du personnel, son engagement et son sens des responsabilités sont pris en compte. Le respect des procédures et l'esprit d'équipe jouent également un rôle dans l'évaluation.

### 3.1.2.3 Régime de pension complémentaire

Pour tous les membres du personnel, il existe une assurance groupe de type cotisation fixe souscrite dans le cadre de la pension complémentaire.

Le taux de cotisation pour les membres du comité de direction et pour les responsables des fonctions de contrôle indépendant est identique à celui qui est appliqué aux autres membres du personnel.

### 3.1.3 Actionnariat

#### 3.1.3.1 Membres effectifs et membres ordinaires

Curalia est une association d'assurance mutuelle fondée en 1968 par les associations professionnelles de pharmaciens, rejointes ensuite (en 2003) par l'association des kinésithérapeutes. Ces membres effectifs (anciennement « fondateurs ») ont versé des cotisations représentant le fonds social de l'association. Les certificats d'adhésion détenus par les membres effectifs sont divisés en deux catégories comme suit:

- Catégorie A: attribuée aux membres effectifs représentant les pharmaciens
- Catégorie B: attribuée aux membres effectifs représentant les autres prestataires de soins.

De plus, l'association compte les membres ordinaires. Le membre ordinaire est toute personne physique ou juridique qui souscrit un contrat individuel chez Curalia. Au 31 décembre 2023, l'association comptait environ 19.913 membres ordinaires.

L'association prévient la Banque Nationale de Belgique de toute entrée ou sortie d'un membre effectif.

Curalia n'a pas connaissance d'accords entre les membres effectifs concernant Curalia ("Convention d'actionnaires").

#### 3.1.3.2 Actionnaires qui détiennent une participation qualifiée

Le capital de la société est de 850.000 EUR. Les associations professionnelles Axxon et Pharmacy.brussels ont une part de plus de 10% du capital.

## 3.2 EXPERTISE PROFESSIONNELLE ET FIABILITE, FONCTIONS ET OPERATIONS EXTERNES AVEC LES DIRIGEANTS

### 3.2.1 “Fit & proper”

#### 3.2.1.1 Exigences

Un profil de fonction est établi pour chaque fonction qui entre dans le champ d’application de la loi.

A cet effet, les activités précises de la fonction doivent être répertoriées afin de pouvoir déterminer en détail les responsabilités qu’engendre une certaine fonction et quelles connaissances, expériences et compétences sont exigées en particulier. Afin d’assurer la diversité des compétences, des connaissances et de l’expérience appropriée, il est tenu compte des rôles respectifs à attribuer aux différentes personnes.

En ce qui concerne les administrateurs non-exécutifs et les administrateurs indépendants, leurs responsabilités sont décrites au point 3.1.1.1.1.

Le comité de nomination et de rémunération veille à l’exactitude des descriptions des responsabilités et tâches relatives aux administrateurs non-exécutifs et aux administrateurs indépendants et, le cas échéant, propose des adaptations ou compléments au conseil d’administration.

En plus, le comité de nomination et de rémunération veille à ce que les membres du conseil d’administration disposent, dans leur ensemble, des qualifications, expériences et connaissances requises comme décrit dans la note d’orientation.

Le profil de fonction des membres du comité de direction est établi par le président du comité de direction; celui des responsables d’une fonction de contrôle indépendante par le comité de direction. Le profil d’emploi est actualisé chaque fois qu’un poste est vacant.

#### 3.2.1.2 Procédure de contrôle

Chaque candidat est tenu de remettre, soit au président du comité de nomination et de rémunération soit, selon la fonction, au président du comité de direction, les documents décrits dans la note de procédure qui attestent de son savoir-faire et sa fiabilité.

Après screening des compétences et de la fiabilité exigées par le responsable précité sur base des documents remis et d’un ou plusieurs entretiens, l’information est contrôlée via des références et un candidat peut être amené à participer à des tests effectués par des firmes spécialisées.

La décision de sélection est consignée et motivée par écrit.

Avant leur nomination définitive, la BNB reçoit les informations lui permettant d’apprécier si ces personnes possèdent la fiabilité professionnelle, la compétence et de l’expérience appropriée requises.

Les procédures décrites ci-dessus seront également appliquées aux personnes chargées d’une fonction de contrôle sous-traitée.

Au sein de l’entreprise, Curalia désigne, le cas échéant par fonction clé externalisée, une personne ayant la responsabilité globale de la fonction clé externalisée concernée. Les principes et les procédures décrits ci-dessus sont appliqués dans leur totalité par cette personne responsable.

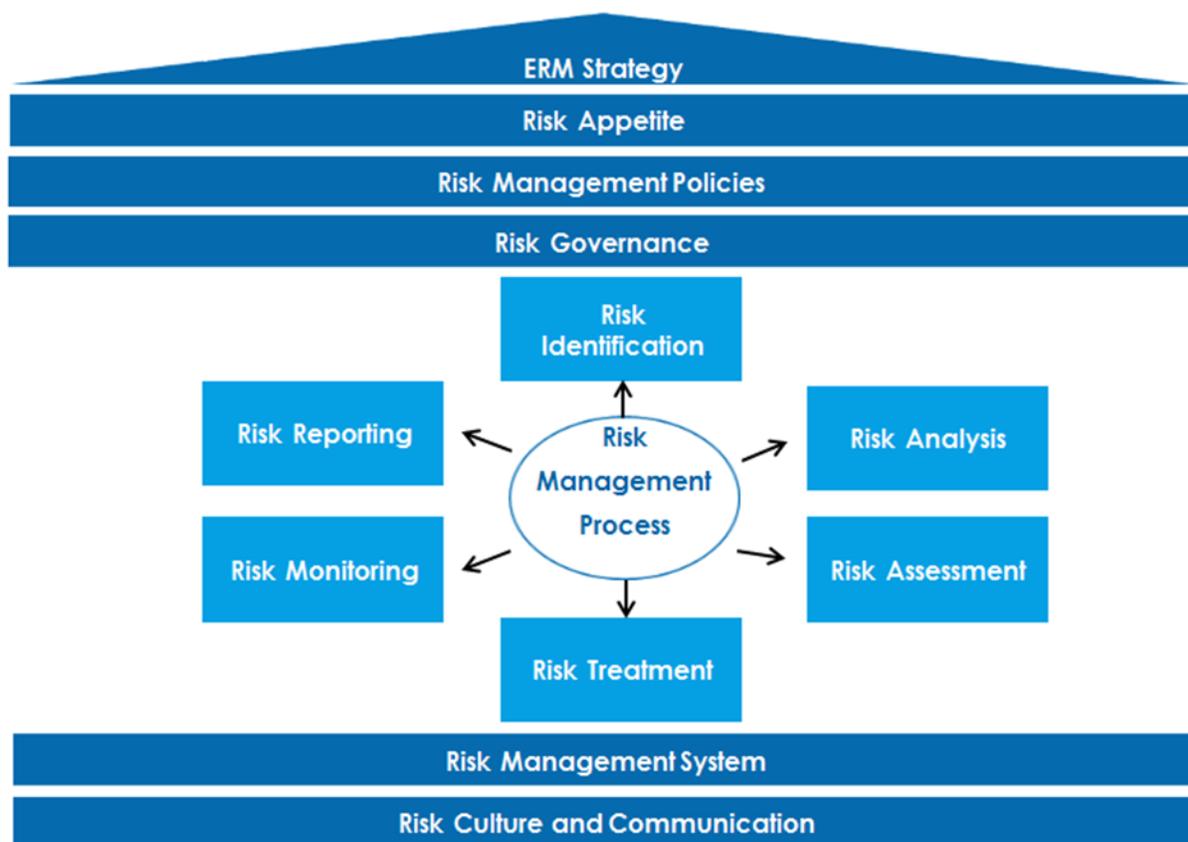
Les principes de compétence et de fiabilité s’appliquent naturellement à tous les employés de Curalia, tant lors du recrutement que pour la durée de leur emploi.

### 3.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, PROCEDURE ORSA ET FONCTION DE GESTION DES RISQUES

#### 3.3.1 Système de gestion des risque (RMS)

##### 3.3.1.1 Description du système de gestion des risques

Curalia a mis en place un système de gestion des risques dont l’approche est illustrée par le schéma suivant:



Il s’agit à la fois d’une approche “top down” (le Conseil d’Administration définit la stratégie et les limites dans le cadre des risques) et “bottom up” (le système de reporting doit permettre au conseil d’administration d’être informé de toutes les évènements en la matière).

La stratégie en matière de Risk Management (gestion des risques) est la responsabilité du conseil d'administration. Le « comité pour la supervision et les risques » a été créé en vue de la préparation et du suivi des pouvoirs du conseil.

Le rôle du « comité pour la supervision et les risques » est de définir les objectifs relatifs à la gestion des risques et à l'organisation du système de gestion du risque avec les points d'attention suivants :

- Appétit du risque et limites : conformément à l'objectif de la stratégie en termes de risque, un niveau global de risques acceptables devrait être déterminé. Ces risques globaux sont ensuite traduits en limites pour les différents risques sous-jacents.
- Politiques de gestion des risques : description de la mise en œuvre pratique de l'appétit au risque et de la stratégie de risque proposée. Toutes les directives sont validées et approuvées par le conseil d'administration.
- Risk governance : chez Curalia, le suivi de toutes les composantes de la gestion des risques est assumé par le comité pour la supervision et les risques. Pour le contrôle et le respect des limites ainsi que pour l'appétit au risque, nous nous basons sur les "key risk indicators" (KRI).
- La fonction de Risk Management (RMF) est responsable de l'implémentation du système de gestion des risques qui rend compte au Comité pour la supervision et les risques qui à son tour en informe et conseille le Conseil d'Administration.
- Risk management process: les processus définis doivent permettre de faire l'analyse, le suivi, le contrôle continu et le reporting relatif aux risques possibles. Ces procédures sont gérées par la fonction de Risk management.
- La fonction de Risk management (RMF) veille à ce que la gestion du risque soit répartie de manière appropriée dans toute l'organisation. Tenant compte de la taille de Curalia, il n'y a pas que la gestion formelle des risques qui est importante mais aussi l'organisation pratique des divers comités ainsi que le processus de décision.

Le rôle du système de gestion des risques est d'identifier les risques qui pourraient avoir un impact matériel sur les opérations et sur l'objectif stratégique de Curalia et ce de manière systématique et organisée. En plus de l'identification des risques, le système de gestion des risques organise la manière dont les risques sont mesurés, comment ils sont suivis et la manière dont ils sont rapportés.

Le système de gestion des risques a aussi pour but d'évaluer les besoins globaux de solvabilité, en fonction de sa propre évaluation du profil de risque de Curalia et des fonds propres qui sont nécessaires pour faire face à ces risques s'ils se manifestent.

### 3.3.1.2 Place au sein de l'organisation

La gestion du risque est intégrée de manière transversale au sein de l'organisation étant donné que chaque département a sa propre approche du risque dans le cadre du développement de ses procédures internes.

De même, dans le cadre du rapport, il est prévu qu'au sein de l'entreprise, il soit communiqué de manière adéquate au sein des organes concernés quant aux risques.

Sous la direction du Chief Risk Officer (CRO), la fonction de gestion des risques (RMF) est responsable de la mise en œuvre et du suivi. La fonction de gestion des risques relève du comité pour la supervision et les risques et est en contact permanent avec le comité de direction, dont le CRO fait partie, les actuaires et le comité d'investissements.

### 3.3.2 Evaluation du propre risque et de la solvabilité

#### 3.3.2.1 Procédure

L'évaluation du propre risque et de la solvabilité est réalisée dans le cadre de l'ORSA (Own Risk and Solvency Assessment).

Les exigences réglementaires de solvabilité reposent en grande partie sur les données du passé et ne tiennent par exemple pas compte des futurs nouveaux contrats ni des primes futures sur des contrats existants. Les règles de Solvency II demandent également d'évaluer l'impact des développements futurs tels que les nouvelles activités de l'entreprise ou la possibilité de catastrophe, qui pourraient influencer la capacité financière. Il est également important d'étudier une estimation de l'évolution du SCR ratio sur base du plan d'entreprise stratégique.

Il est également essentiel que le conseil d'administration soit conscient de tous les risques matériels auxquels la société est exposée, indépendamment du fait que ces risques sont pris en compte dans le calcul du capital de solvabilité requis et que ces risques peuvent ou non être quantifiés.

Les calculs doivent être effectués sur un horizon de temps de minimum trois ans.

#### 3.3.2.2 Fréquence d'évaluation

Un processus ORSA (Own Risk and Solvency Assessment) est réalisé une fois par an, sauf circonstances exceptionnelles.

L'ORSA est basé sur le business plan qui est approuvé annuellement au quatrième trimestre, avant l'année en question, par le Conseil d'Administration. Le business plan doit refléter la stratégie opérationnelle et constitue une annexe de l'ORSA.

Un ORSA sera toujours effectué en cas de changement matériel potentiel:

- Du profil de risque de la compagnie.
- Du système de gouvernance
- Des conditions économiques et financières

Le changement intervenu et son impact sont évalués et documentés et l'impact est justifié sur base qualitative et quantitative.

#### 3.3.2.3 Déterminer les propres besoins de solvabilité

Curalia tient un inventaire permanent des risques liés à ses activités.

Curalia a effectué un exercice dans lequel chaque risque qui est inclus dans le calcul standard de Solvency II est examiné par rapport à l'évaluation propre de ces risques. Chaque processus ORSA vérifie si ces hypothèses s'appliquent toujours dans leur intégralité. Sur base de cette étude, le comité pour la supervision et les risques a proposé de suivre les scénarios de types suivants :

- Sensibilité de la position de solvabilité aux variations de la courbe des taux d'intérêt. Le risque de marché en général et le risque de taux d'intérêt, en particulier, ont un impact très important sur les activités de Curalia et sa position de solvabilité. C'est pourquoi différents scénarios sont testés: hausse des taux d'intérêt, baisse des taux d'intérêt, nouvelle hausse extrême de la courbe et inversion de la courbe. En outre, un test de sensibilité est effectué avec la courbe des taux d'intérêt de l'EIOPA sans application d'ajustement de la volatilité.
- Sensitivité de la position de solvabilité à un choc du marché des actions de -35% correspondant à la baisse observée lors de la crise corona en Q1 2020. Des tests supplémentaires sont également effectués afin de vérifier le coût de la couverture des actions.
- En appliquant une augmentation des écarts (spreads) de crédit aux obligations d'entreprise et d'Etat et en tenant compte d'un certain pourcentage de faillites.
- Application d'une diminution forfaitaire de la valeur de 12 et 17 % du portefeuille immobilier, en tenant compte des investissements visant à accroître la durabilité des bâtiments et des taux d'occupation.
- La sensibilité de la position de solvabilité à une augmentation des coûts et à l'impact d'une inflation élevée et qui le reste pendant une période prolongée.
- Des scénarios combinés de changements d'hypothèses pouvant survenir simultanément sur le marché sont également testés.

Dans le cadre du processus ORSA, les scénarios sont revus par le comité de direction et par le comité pour la supervision et les risques, étendu aux membres du comité d'investissement. Les hypothèses et les scénarios sont ensuite discutés par le Conseil d'administration.

L'analyse des risques et de la composition du capital de solvabilité montre que le risque de marché est le facteur de solvabilité le plus important pour Curalia.

Une attention particulière est dès lors portée à ce facteur.

### 3.3.3 Fonction de gestion des risques

La fonction de risk management est responsable de l'exécution du système de gestion des risques. Les tâches de la fonction de risk management, comprennent, entre autres:

- Le développement d'un système de gestion des risques et de procédures officielles concernant les limites, la mesure, la surveillance et la communication des risques
- Le soutien du management dans le fonctionnement du système de gestion des risques.
- Monitoring du système de gestion des risques
- Conserver une vue d'ensemble pour l'entreprise et une vue agrégée du profil de risque.
- Faire rapport de l'exposition aux risques et conseiller la direction quant aux risques liés à des considérations stratégiques et des décisions importantes
- Identification et évaluation des nouveaux risques
- Coordination des activités de gestion des risques au sein de Curalia

- Analyse du stress et des scénarios
- Faire rapport de ses constatations au conseil d'administration

La fonction de gestion du risque élabore un programme de travail qui lui permet d'accomplir ses tâches. Ce qui comprend les activités à réaliser, la fréquence et la personne qui les exécutera. La répartition du travail entre le Chief Risk Officer (CRO), l'actuaire et l'ALM&Risk Manager se fait en concertation.

La fonction de gestion des risques rend compte de ses activités et ses conclusions au comité de direction et au comité pour la supervision et les risques. Elle a la possibilité de rapporter directement au conseil d'administration.

### 3.3.4 Systeme de contrôle interne

#### 3.3.4.1 Objectifs

Le contrôle interne est l'ensemble des mesures qui, sous la responsabilité de la direction de l'entreprise, devraient permettre, avec une assurance raisonnable, que:

- Le fonctionnement de l'entreprise s'effectue de manière ordonnée et prudente avec des objectifs bien définis;
- Les ressources soient utilisées de manière efficace et économique;
- Les risques soient connus et contrôlés de manière adéquate afin de protéger le patrimoine;
- Les informations financières et de gestion soient fiables et intègres;
- Les lois, règlements et les politiques générales, ainsi que les plans et règlements internes soient respectés.

Les contrôles internes sont introduits afin de réduire les risques identifiés. Il existe toujours une pondération entre l'impact et la probabilité d'un risque et le coût du contrôle de celui-ci. Lors de la mise en place d'un contrôle, les objectifs de contrôle sont pris en compte.

Pour l'information financière (reporting financier) il s'agit de l'exhaustivité, de l'existence, de l'exactitude, de l'évaluation, de la propriété et de la présentation des diverses opérations et la manière dont elles sont traitées.

Les contrôles sont intégrés à tous les niveaux de l'organigramme. Les contrôles sont organisés de manière à ce que la séparation entre la fonction d'exécution et la fonction de surveillance soit la plus importante possible. Une fonction de back up est également prévue. Les contrôles effectués sont documentés ou mentionnés sur les documents vérifiés. Des procédures écrites existent pour la plupart des activités de Curalia.

Outre sa mission de surveillance, le conseil d'administration a également la responsabilité de stimuler une attitude positive vis-à-vis du contrôle.

#### 3.3.4.2 Responsabilités

Le conseil d'administration examine si l'association dispose d'un contrôle interne approprié à la nature des activités et à la taille de l'organisation. Il étudie si l'institution a un contrôle interne efficace en ce qui concerne

la fiabilité du processus d'information financière.

En évaluant l'aptitude du contrôle interne, le conseil d'administration utilise les rapports de la direction et de l'auditeur interne.

La tâche du comité de direction est de mettre en place un système de contrôle interne.

En raison de la taille limitée de l'association, l'implication du comité de direction dans les activités quotidiennes est importante. L'organisation a peu de niveaux hiérarchiques de sorte que la distance entre les employés et la direction reste faible, ce qui favorise la communication.

Après chaque mission de l'audit interne, les rapports de l'audit interne sont discutés au sein du comité de direction et, un responsable ainsi qu'un deadline sont désignés afin de mener à bien les recommandations indiquées.

La situation est rapportée au conseil d'administration annuellement.

L'auditeur interne assiste le comité de direction dans l'exercice de ses responsabilités en matière de contrôle interne. Il évalue indépendamment le fonctionnement, l'efficacité et l'efficacé du contrôle interne.

L'auditeur interne dépend hiérarchiquement directement du président du comité de direction. Chez Curalia, la fonction d'audit interne a, depuis mai 2008, été confiée au service d'audit interne de Ernst & Young.

#### 3.3.4.3 Déclaration des risques identifiés

Le comité de direction et la fonction de risk management font l'inventaire et l'évaluation des risques au niveau de l'entreprise (assurance, financier, risques opérationnels, risques stratégiques et de réputation).

Une réévaluation des risques est faite en cas de changements ayant un impact sur les risques ou annuellement, à l'occasion de l'ORSA. Cet inventaire est rapporté au Conseil d'administration dans le rapport ORSA.

L'auditeur interne a commencé ses travaux par une analyse des risques qui est mise à jour au moins tous les trois ans. Par ce biais, tous les risques qui pourraient avoir un impact significatif sur la réalisation de l'objectif de Curalia ont été d'abord identifiés, ensuite l'impact et la probabilité du risque sont évalués. Sur cette base, l'auditeur interne établit le plan d'audit.

#### 3.3.4.4 Monitoring

En raison de la taille limitée de l'entreprise et de l'implication conséquente des membres de la direction dans les activités quotidiennes, celui-ci est tenu au courant des risques et des contrôles existants. Les lacunes éventuelles constatées lors du contrôle interne seront discutées et évaluées au sein du comité de direction. L'identification et l'évaluation des risques au niveau des processus opérationnels ont été documentées. L'évaluation des risques et le contrôle du respect du contrôle interne ont lieu quotidiennement lors de la prise de décisions. En raison de la taille limitée de l'entreprise et du peu de niveaux hiérarchiques, la direction peut réagir rapidement aux conditions changeantes.

Une vérification formelle du respect des contrôles internes est effectuée par l'auditeur interne. Sur base d'une analyse des risques, l'auditeur interne fait un plan pluriannuel et effectue annuellement un ou deux audits afin de tester le fonctionnement des contrôles internes. Chaque année, un audit de suivi des

recommandations antérieures est également mené.

Pour chaque mission de contrôle, un rapport est établi qui décrit le but et la portée de l’audit, les contrôles effectués, les constatations et recommandations. Le comité de direction examine ces constatations et y ajoute des commentaires et des éléments d’actions à prendre (avec responsables et délais).

A la suite de ses contrôles, le commissaire fait lui aussi des recommandations pour l’amélioration des contrôles internes.

Le suivi de la mise en œuvre de toutes les recommandations est fait par le comité de direction.

#### 3.3.4.5 Formation, information et communication

Des réunions du personnel sont organisées à intervalles réguliers. Les communications concernant le personnel ou l’entreprise sont faites lors de ces réunions. Il peut s’agir d’actions commerciales, de nouvelles procédures ou de procédures modifiées, de données financières ou commerciales, de modification de la législation ayant un impact sur les activités de Curalia, de changements dans l’organigramme, etc. A intervalles réguliers et en fonction des besoins, le personnel suit des formations internes ou externes.

Divers documents et informations (procédures, Business Continuity Plan) sont mis à disposition du personnel via l’intranet

Dans un environnement “PME” tel que celui dans lequel Curalia se trouve, une communication efficace peut se faire via des lignes de communication courtes. Les membres du personnel savent qu’à tout moment ils peuvent contacter leur chef de service ou un membre de la direction afin de discuter ou de faire part d’une information.

#### 3.3.5 Fonction de compliance

La fonction de compliance est chargée de veiller au contrôle du respect de l’intégrité, de la conduite juridique et/ou réglementaire et de l’éthique qui s’applique à Curalia et est chargée d’évaluer l’adéquation des mesures prises par Curalia afin de prévenir toute non-conformité.

Pour mettre en œuvre ce mandat, le responsable de la compliance assume les tâches suivantes :

- Identifier, documenter et évaluer les risques de compliance dans le chef de Curalia;
- L’inventaire, le suivi permanent et l’interprétation des lois, des règles, des circulaires et directives des autorités de contrôle ayant trait aux risques de compliance;
- Conseiller la direction et les services opérationnels concernant l’application concrète des lois, règlements, normes et codes en ce compris la communication des évolutions en la matière ;
- Le développement et la mise à jour continue d’une politique d’intégrité;
- Examiner les procédures de conformité, les contrôles et les lignes directrices de Curalia et identifier les lacunes et, le cas échéant, proposer des modifications.
- Assister la direction pour organiser la formation et la sensibilisation du personnel de Curalia sur des sujets liés à la compliance et servir de point de contact pour tous les sujets liés à la conformité ;
- Elaborer un plan d’action annuel.

Dans le cadre du système de gouvernance, le compliance officer exécute les tâches spécifiques suivantes:

- Faire l’inventaire des politiques de solvabilité et veiller à ce que la structure de ces politiques soit conforme aux exigences de la circulaire de gouvernance;
- Assurer la cohérence des différents rapports à la Banque Nationale de Belgique traitant des sujets de gouvernance

### 3.4 FONCTION D’AUDIT INTERNE

#### 3.4.1 Tâches et fonctionnement

L’audit interne est une fonction d’évaluation indépendante au sein de l’organisation. Elle met l’accent sur la recherche et l’évaluation du fonctionnement, l’efficacité et l’efficience du contrôle interne, la gestion des risques et le système de gouvernance. L’audit interne aide les membres de l’organisation dans l’exercice de leurs responsabilités et leur fournit à cet égard des analyses, des évaluations, des recommandations, des conseils et des informations sur les activités qui sont examinées.

L’auditeur interne effectue des missions d’audit indépendantes dans toute l’organisation, elles sont enregistrées dans un plan d’audit pluriannuel et mettent l’accent sur les risques importants encourus par Curalia.

Le planning d’audit est établi pour une période de trois ans et est approuvé par le Comité de Direction et le Conseil d’Administration. Le planning d’audit est établi sur base d’une analyse des risques. Dans le plan à long terme, l’attention se porte sur des audits financier, opérationnel, sur la conformité et le management. Le cadre de travail de l’audit couvre l’ensemble des activités de Curalia.

Ce plan pluriannuel se traduira chaque année par un plan annuel qui est à nouveau validé et approuvé par le comité de direction et le conseil d’administration. La planification de l’année tient compte des principales recommandations relatives à l’inventaire des risques et à l’évaluation des risques. Le plan annuel comprend aussi l’audit de suivi des recommandations des audits réalisés précédemment.

Toute autre modification du plan annuel doit être approuvée par le comité de direction et le conseil d’administration.

Pour chaque mission d’audit, un cadre est déterminé, qui est établi en fonction de la nature, des objectifs et des risques du domaine audité. Cette mission d’audit peut être de nature préventive ou “détective”.

Après chaque mission de contrôle, un rapport est établi. Ce rapport écrit est soumis au directeur général en sa qualité d’« interlocuteur interne de l’audit interne ». Il distribue les rapports aux membres du comité de direction, au responsable du département audité, au président du Conseil d’administration ainsi qu’au commissaire.

Chaque année, un audit de suivi est réalisé sur les recommandations effectuées précédemment.

L’audit interne soumet, au minimum une fois par an, un rapport sur l’état des activités d’audit interne au

Conseil d'administration.

Le responsable de l'audit interne sera également tenu de répondre aux exigences légales de rapport, y compris le rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique sur les activités d'audit de l'année écoulée et le plan d'audit pour l'année à venir ainsi que les recommandations de l'audit.

### 3.4.2 Indépendance

La fonction d'audit interne auprès de Curalia a été confiée depuis le mois de mai 2008 au département d'audit interne d'Ernst & Young.

L'auditeur interne fonctionne totalement indépendamment des activités opérationnelles et n'exerce lui-même aucune fonction opérationnelle.

L'auditeur interne dispose d'un accès total, libre et sans restriction à toutes les données et à l'ensemble des membres du personnel de l'entreprise. L'auditeur interne dispose également d'un accès libre et illimité au président du Conseil d'administration ou à tout autre membre du conseil d'administration pour mener à bien ses tâches.

## 3.5 FONCTION ACTUARIELLE

En tant que fonction de contrôle indépendante, la fonction actuarielle a pour objectif de fournir au comité de direction et au Conseil d'Administration un degré de garantie de qualité pour les calculs actuariels et les hypothèses s'y rapportant. Les tâches de la fonction actuarielle découlent de la législation Solvabilité II et de la législation belge:

- Provisions techniques Solvency II:
  - o Coordination du calcul des provisions techniques;
  - o Contrôle du caractère approprié des méthodologies;
  - o Contrôle de la qualité des données utilisées;
  - o Comparer les meilleures estimations aux observations;
  - o Informer le conseil d'administration et le comité de direction de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques;
- Provisions techniques selon la législation belge: contrôle du calcul des provisions techniques, y compris le calcul de la provision clignotante;
- Emettre un avis sur la politique de souscription et de tarification;
- Emettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance;
- Analyse et révision de la modélisation des risques qui est la base pour les calculs du capital de solvabilité requis (Solvency II)
- Evaluation des procédures ORSA (Solvency II)
- Emettre un avis sur la politique de participation bénéficiaire
- Emettre un avis relatif aux mesures transitoires des provisions techniques (Solvency II)
- Tâches complémentaires : émettre un avis sur le risque de mortalité du portefeuille de rentes, ALM, émettre un avis concernant le règlement de solidarité, émettre un avis concernant la mise en œuvre de nouvelle législation

La fonction actuarielle exerce sa surveillance en collaboration avec l'actuaire interne qui fournit les données nécessaires à son contrôle. La fonction actuarielle est régulièrement contactée afin d'émettre un avis concernant des ajustements prévus dans les calculs et afin de discuter des résultats de ses contrôles.

La fonction actuarielle fait au moins une fois par an un rapport documenté des tâches effectuées, de ses constatations et le cas échéant les recommandations appropriées pour améliorer les éventuelles lacunes. Celles-ci sont transmises au comité de direction et au conseil d'administration.

### 3.6 POLITIQUE DE SOUS-TRAITANCE

#### 3.6.1 Politique

La proposition de sous-traiter (ce qui signifie tout recours à des tiers pour l'exercice d'activités ou de processus propres à l'entreprise d'assurance et exercés de manière récurrente ou continue) est soumise par la direction au conseil d'administration qui doit décider. Cette proposition est le résultat d'une analyse approfondie et documentée.

Le comité de direction détermine s'il y a lieu de sous-traiter une fonction majeure ou une activité. Toutes les activités ou fonctions qui font partie des politiques régies par le système de gouvernance Solvency II sont considérées comme importantes (sur base des critères établis dans la circulaire gouvernance).

Le choix d'un prestataire de service externe est fait avec vigilance et prudence ; compte-tenu de la situation financière, de la réputation et des capacités techniques et de gestion du prestataire de service. Une convention écrite est toujours établie.

L'externalisation des activités ne réduit en aucune façon la responsabilité des organes de gestion.

La surveillance des activités sous-traitées est exercée par le comité de direction et via les comités spécialisés ainsi que par le conseil d'administration. Cela se fait via des contrôles sur les rapports des prestataires de services et via des réunions régulières durant lesquelles les questions peuvent être posées.

Une note détaillée relative à la politique de sous-traitance a été approuvée par le conseil d'administration de Curalia le 20 avril 2017.

#### 3.6.2 Fonctions ou travaux critiques ou opérationnels sous-traités : raisons de la sous-traitance, supervision et garanties

Curalia a sous-traité un certain nombre de fonctions et d'activités importantes. Curalia reste le responsable final de ces fonctions et activités et désigne une personne responsable de la surveillance pour toute activité sous-traitée.

Chez Curalia, les fonctions d'audit interne, de gestion d'actifs, de garde (custodian) ainsi que la gestion immobilière sont externalisées. La fonction actuarielle est effectuée par un actuaire externe.

Pour chaque sous-traitance, le responsable interne doit montrer au comité de direction qu'une étude de marché suffisante a été réalisée, qu'un sous-traitant proposant un service de qualité adéquat est proposé ainsi que la méthode et la fréquence d'évaluation des performances.

Une proposition de convention écrite doit être soumise pour approbation. Des audits doivent pouvoir être effectués. S'il existe une politique interne (par exemple en matière d'appétit du risque et des limites), il faut pouvoir montrer que la sous-traitance s'inscrit bien dans le cadre prescrit. Une procédure qui autorise le suivi et la possibilité de mettre fin à la sous-traitance en cas de performances insuffisantes doit être établie. Une date de début et de fin de sous-traitance ainsi que la structure des coûts doivent être clairement établies.

## 4 PROFIL DE RISQUES

### 4.1 Risque de souscription

Les risques découlant des engagements d'assurance de Curalia sont les suivants :

#### I. Risque de coûts :

Il s'agit du risque de voir les coûts de la compagnie augmenter davantage que ce qui est attendu.

Le chargement des coûts (acquisition et gestion) dans la prime et dans les provisions techniques est suffisant pour couvrir les coûts réels. Ceci est examiné annuellement aussi bien par l'actuaire interne que par la fonction actuarielle.

#### II. Risque de résiliation :

Il s'agit du risque de voir le nombre et le niveau des résiliations s'écarter significativement des taux de résiliation pris en compte dans la projection des cash flows utilisés pour le calcul du best estimate de nos engagements.

Les analyses réalisées sur nos portefeuilles montrent qu'on observe peu de rachats et transferts.

#### III. Risque de mortalité :

Il s'agit du risque de voir la mortalité augmenter parmi nos membres qui bénéficient d'une couverture décès significative. Les calculs montrent que Curalia, par la nature de ses produits, a une exposition limitée à ce risque.

#### IV. Risque de longévité :

Il s'agit du risque de voir la mortalité diminuer parmi nos membres qui bénéficient d'une couverture de survie significative.

Dans ce cas également, les calculs montrent que Curalia est peu exposée à ce risque.

#### V. Risque de catastrophe :

Il s'agit pour Curalia du risque de décès et d'invalidité suite à une catastrophe. Les prestations qui entrent dans la couverture de solidarité, décès, invalidité et indemnité journalière à l'exception de la garantie maternité, sont réassurées à 100%. Un nombre élevé de cas de sinistres réassurés peut avoir un impact négatif sur les résultats de réassurance. En outre, cela pourrait avoir un impact sur notre encaissement.

## VI. Risque de taux d'intérêt et risque de renouvellement des actifs:

Curalia offre un taux garanti pour ses contrats sur les primes payées :

- Contrats CuraNova :
  - o un taux d'intérêt garanti révisable annuellement (un taux d'intérêt pour les réserves et un taux d'intérêt pour les primes), qui ne pourra jamais être inférieur à un taux d'intérêt brut de 0,5 % pour les primes versées le 31 décembre de l'année précédant la date de conversion à CuraNova
  - o un taux garanti révisable annuellement (un taux d'intérêt pour les réserves et un taux d'intérêt pour les primes), qui ne peut jamais être inférieur à 0 % brut sur les primes versées après la date de conversion à CuraNova
- un taux d'intérêt garanti en fonction de la date de paiement de la prime jusqu'à la date d'échéance du contrat pour les produits du troisième pilier non-CuraNova

Le rendement financier qui doit servir pour couvrir le taux technique moyen dépend du taux sur le portefeuille obligataire actuel et des rendements attendus concernant les autres composantes du portefeuille d'investissements.

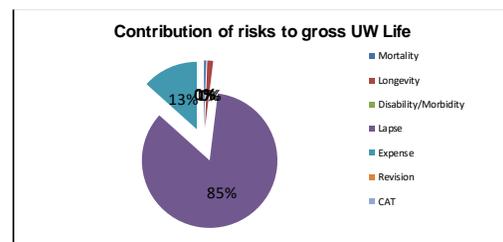
Pour le risque de taux d'intérêt et le risque de renouvellement des actifs : voir aussi le chapitre sur le risque de marché.

### 4.1.1 Evaluation du risque de souscription vie

Nous calculons le risque de souscription vie selon la formule standard Solvency II.

Le risque d'assurance vie (en '000) se décompose ainsi au 31/12/2023:

Diversified risk	45.970	-
Diversification effects	3.709	-
Sum of risk components	49.679	-
Mortality	265	-
Longevity	693	-
Disability/Morbidity	-	-
Lapse	42.102	-
Expense	6.618	-
Revision	-	-
CAT	-	-

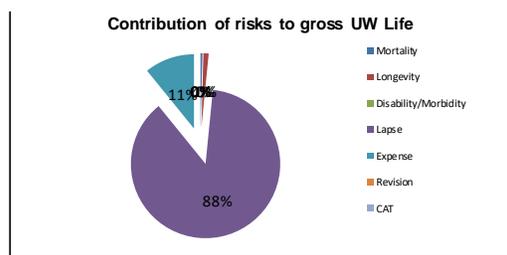


Ce sont l'expense risk et le mass lapse risk qui sont les principales composantes du risque d'assurance vie au 31/12/2023.

- 1) Risques liés aux coûts : Curalia applique la formule standard de Solvency II.
- 2) Mass lapse risk: Curalia applique la formule standard de Solvency II qui ne correspond pas à la réalité observée par Curalia. La formule standard est définie comme suit: Mass Lapse risk = 40% x (valeur de rachat – meilleure estimation du passif). Selon nos statistiques sur le rachat et les transferts, le mass lapse risk est très bas chez Curalia. Nous disposons donc d'une marge de sécurité supplémentaire grâce à la constitution de capital pour le mass lapse risk.

Le risque d'assurance vie (en '000) au 31/12/20221 se composait comme suit:

Diversified risk	52 794	-
Diversification effects	3 482	-
Sum of risk components	56 276	-
Mortality	244	-
Longevity	637	-
Disability/Morbidity	-	-
Lapse	49 307	-
Expense	6 087	-
Revision	-	-
CAT	-	-



Les principaux changements concernent le mass lapse risk qui a diminué de 7,2 millions d'euros (en raison de la légère baisse de la courbe des taux)..

## 4.2 Risque de marché

### 4.2.1 Description du risque de marché

#### 4.2.1.1 Risque de taux d'intérêt et de réinvestissement

Le risque de taux d'intérêt évalue la sensibilité de la valeur des actifs et des passifs aux changements affectant la courbe des taux d'intérêt ou la volatilité des taux d'intérêt.

Curalia n'offre pas de garantie de taux sur les primes futures.

Curalia propose des contrats CuraNova avec un taux d'intérêt minimum garanti éventuellement différencié en fonction de la période de versement des primes, jusqu'à la date de la retraite (méthode horizontale). Chaque année, en décembre, un taux d'intérêt garanti (méthode verticale) est déterminé et s'applique à l'ensemble des réserves et des primes pour l'année suivante.

Curalia évalue le risque de taux sur la base de la méthodologie de la formule standard.

#### 4.2.1.2 Risque lié à la marge

Le risque lié à la marge (spread risk) est la sensibilité de la valeur des actifs, des engagements et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des marges de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque.

Curalia évalue le risque lié à la marge selon le module standard de la directive Solvabilité II.

#### 4.2.1.3 Risque sur actions

Le risque sur actions comprend le risque spécifique d'une variation de la valeur des actifs due aux changements de niveau des prix du marché des actions.

Curalia investit dans un portefeuille diversifié d'actions cotées pour des raisons de rendement : sur le long terme, les rendements d'un portefeuille d'actions sont supérieurs. Les engagements de pension permettent d'investir sur une longue durée et de couvrir les risques à court terme des marchés d'actions ('through the cycle').

Par ailleurs, il y a un nombre très limité d'investissements en actions non cotées.

Curalia évalue le risque sur les actions selon la méthode standard de la directive Solvabilité II.

#### 4.2.1.4 Risque sur actifs immobiliers

Le risque sur actifs immobiliers est la sensibilité de la valeur des actifs, aux variations du niveau ou de la volatilité de la valeur de marché des actifs immobiliers. Curalia investit de trois façons dans l'immobilier : via des fonds, directement ou via des SPV's (Special Purpose Vehicle). Curalia mesure le risque immobilier conformément à la réglementation Solvency II, en appliquant le principe du "look-through".

#### 4.2.1.5 Risque de change

Le risque de change est la sensibilité de la valeur des actifs et des passifs aux changements affectant le niveau des taux de change. Les risques de change sont d'application sur les actifs et les passifs libellés dans une autre devise que l'euro.

Curalia n'investit pas avec pour seul objectif de réaliser un rendement sur la base de l'évolution des cours de change. L'exposition de Curalia résulte uniquement de l'investissement dans des fonds de placement avec autorisation d'investir dans d'autres monnaies.

Curalia évalue le risque de change selon le module standard de la directive Solvabilité II.

#### 4.2.1.6 Risque de contrepartie et risque de concentration

Le risque de contrepartie est le risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses engagements envers Curalia. Cela comprend le risque que des institutions de crédit auprès desquelles Curalia détient des comptes de trésorerie ou des placements à court terme ne puissent pas mettre ceux-ci à disposition, ainsi que le risque que, lorsque Curalia est contractuellement en position d'exiger une indemnité de ses réassureurs, un réassureur ne soit pas en mesure de payer cette indemnité.

Le risque de concentration est le risque que Curalia soit en position vulnérable en raison de l'ampleur de ses investissements dans une contrepartie (gouvernement, entreprise ou groupe d'entreprises liées) ou de l'ampleur de ses investissements dans un secteur économique.

Curalia mesure le risque de contrepartie selon le module standard de la réglementation Solvency II.

#### 4.2.2 Evaluation du risque de marché

Nous utilisons la formule standard pour le risque de marché.

Le risque de marché de Curalia (en '000) se décompose ainsi au 31/12/2023 :

31/12/2023		
Diversified risk	59,096,063	-
Diversification effects	- 18,173,839	-
Sum of risk components	77,269,902	-
Interest Rate	9,822,864	-
Equity	12,735,373	-
Property	28,727,836	-
Spread	17,204,766	-
Currency	3,642,059	-
Concentration	5,137,004	-

**Contribution of risks to gross Market**

Risk Component	Percentage
Property	37%
Spread	22%
Equity	16%
Interest Rate	13%
Concentration	5%
Currency	7%

Les principaux risques de marché sont le risque immobilier, le risque de spread et le risque lié aux actions, ce qui reflète la politique d'investissements de Curalia. En tant qu'assureur-pension, Curalia investit une part significative de son portefeuille dans des obligations d'entreprises et des prêts à revenus récurrents, sous la forme de plusieurs stratégies diversifiées. Curalia détient également une part modeste d'actions dans son portefeuille, car celles-ci offrent un rendement supérieur pour ses membres sur le long terme. Toutefois, compte tenu de la forte volatilité historique des actions, le pourcentage de capital requis est élevé. Le risque de taux d'intérêt reste également un facteur crucial dans la politique de risque de marché de Curalia.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des différentes composantes du risque de marché par rapport à la fin 2022 (en '000) :



La diminution du risque de taux d'intérêt résulte de la baisse de la courbe des taux de l'EIOPA, qui implique que les échéances sont soumises à des chocs moindres.

La diminution du risque immobilier est due à la vente d'un bâtiment et à la diminution de la valeur de marché suite à l'évaluation bisannuelle du portefeuille immobilier au 31/12/2023 par un expert. Le risque immobilier reste la principale composante du risque de marché de la société. Enfin, le risque de change et le risque de concentration sont les deux composantes les moins importantes du SCR-Marché de Curalia.

### 4.3 Risque de crédit et de défaut

#### 4.3.1 Description du risque de crédit et de défaut

Le risque de crédit est le risque qu'un émetteur soit en défaut et qu'il ne puisse donc pas remplir ses obligations.

Le risque de contrepartie est le risque qu'une contrepartie soit en défaut et qu'il ne puisse donc pas remplir ses obligations. Le risque de contrepartie peut être différent du risque de crédit parce que, par exemple, il peut y avoir un accord avec une contrepartie qui garantit la couverture d'une obligation particulière, qui n'est pas l'émetteur.

Les contreparties importantes sont les gestionnaires à qui une partie de la gestion des investissements est externalisée, le dépositaire (custodian) et les différentes contreparties des investissements.

Curalia apporte beaucoup d'attention au risque de contrepartie dans son portefeuille d'investissement. Le Comité Financier exécute un monitoring continu de ce risque et, à côté de l'examen du risque de contrepartie dans les différents investissements et le choix des gestionnaires, nous apportons aussi de l'attention au risque dans le choix et le monitoring du dépositaire (custodian).

L'impact de défaut de réassurance est limité. Les contrats de réassurance sont régulièrement renégociés et sont adaptés de manière opportune. Le programme de réassurance est suivi ensemble avec la fonction actuarielle. Le résultat de réassurance est examiné trimestriellement.

Nous collaborons seulement avec des réassureurs ayant au moins un rating A. Les (ré)assureurs avec qui Curalia travaille sont des compagnies soumises à la surveillance des autorités de contrôle.

#### 4.3.2 Evaluation du risque de défaut de contrepartie

Le montant du risque de défaut augmente en raison d'une position de trésorerie plus élevée et s'élève à 2 millions EUR au 31/12/2023 (calculé selon la formule standard Solvency II).

### 4.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que nous n'ayons pas suffisamment de fonds pour faire face à nos obligations immédiates.

En raison de la nature de ses activités, les flux de trésorerie entrants et sortants de Curalia sont bien prévisibles et il est possible d'atténuer ce risque et de maintenir un certain niveau d'investissements moins liquides.

La planification de la trésorerie à court terme (horizon d'un an) et l'analyse des écarts de maturité sont également effectuées chaque année.

À la suite de l'exercice ALM global réalisé en 2019, une étude de liquidité complète a également été réalisée. Elle a été entièrement achevée fin 2023 et montre que Curalia dispose d'une liquidité suffisante, compte tenu de l'allocation stratégique d'actifs.

La conclusion de l'étude relative à la liquidité de 2023 est que, compte tenu de la spécificité du portefeuille "passif" de Curalia, le risque de liquidité est un risque très faible.

La même étude a conclu que, pour un résultat comptable donné, Curalia peut résister à des crises financières "normales" grâce à une bonne liquidité de ses actifs.

#### 4.5 Risque opérationnel

##### 4.5.1 Description du risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs. Il comprend le risque juridique, mais pas le risque de réputation.

Le risque opérationnel se situe principalement en BCP/DRP (Business Continuity Plan / Disaster Recovery Plan), en traitement des données électroniques et en contrôle interne des processus. Vu la simplicité globale des processus, l'utilisation de matériel et de logiciels standard réputés, des investissements et un renouvellement continu, une base de personnel compétent, des audits réguliers, le risque résiduel est estimé faible. Tout incident de sécurité est signalé à la direction, qui décide les mesures appropriées.

Il existe un suivi des incidents signalés dans un outil approprié. Ces informations sont évaluées et discutées tant au niveau du Comité de Direction qu'au sein du Comité pour la supervision et les risques. Si nécessaire, des mesures appropriées sont décidées.

Depuis décembre 2019, Curalia gère également un portefeuille d'assurance vie pour le compte de tiers. Cette gestion se fait sur un environnement ICT complet "autonome", qui est une copie de l'environnement existant pour le portefeuille de Curalia. Cet environnement complètement distinct garantit une séparation adéquate des rapports et de la gestion. Comme les applications sont exactement les mêmes que celles utilisées pour le portefeuille Curalia, il n'y a pas de risque opérationnel inhérent. Le portefeuille étant détenu par des tiers, le bilan de Curalia ne fait apparaître que le risque en termes de responsabilité tel que défini dans le contrat de prestation de service. Ce risque ne dépasse jamais le montant annuel à recevoir dans le cadre de la gestion des contrats. Pour cette activité, aucun risque supplémentaire n'est donc ajouté à l'évaluation du risque opérationnel "propre" de Curalia.

##### 4.5.2 Valorisation du risque opérationnel

Nous utilisons la formule standard Solvency II pour évaluer le risque opérationnel. Au 31/12/2023, nous avons calculé le risque opérationnel conformément à la formule standard. Le risque opérationnel s'élève à 2,4 millions d'euros. Cette augmentation du montant du risque opérationnel est due au fait que la meilleure estimation du passif a augmenté, en raison de la baisse de la courbe EIOPA.

#### 4.6 Autres risques matériels

Le risque commercial est le risque de ne plus être considéré comme un acteur de référence par le groupe cible/les membres. On l'évalue sur base de l'évolution du nombre de membres en fonction de la taille du groupe cible et sur base du maintien du niveau de déconventionnement. Cette évaluation est intégrée au rapport commercial mensuel présenté au comité de direction. Le comité de direction prend des mesures adéquates ou les soumet au conseil d'administration.

Le risque de réputation est également important. Il est difficile à évaluer et à suivre. Il peut notamment s'expliquer par une baisse de qualité de service, parce qu'on ne peut pas proposer des conditions financières correctes, à cause de problèmes de confidentialité et de conformité, de malversations ou d'articles de presse négatifs, justifiés ou non, etc. Une bonne organisation interne est la première ligne de défense. Vu l'importante représentation des organisations de prestataires de soins du groupe cible au sein du conseil d'administration, la direction de l'association est bien placée pour détecter les atteintes à la réputation qui pourraient se présenter et les suivre.

Le risque juridique est essentiellement lié aux changements possibles dans la législation. Grâce au contact ou l'appartenance à des associations, ainsi qu'au département juridique de Curalia, les changements possibles dans la législation sont identifiés, analysés et les risques sont examinés au sein du comité de direction et du conseil d'administration.

#### 4.7 Autres informations

Curalia utilise des techniques pour limiter les autres risques : les garanties indemnité journalière, invalidité, décès du règlement de solidarité sont réassurées à 100%. La garantie prime de maternité n'est pas réassurée mais les montants sont très limités.

## 5 VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Le principe général de valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité est le suivant :

- les actifs sont valorisés à hauteur du montant auquel ils peuvent être négociés entre parties indépendantes bien informées et disposées à faire une transaction ;
- les passifs sont valorisés à hauteur du montant auquel ils peuvent être transférés ou réglés entre parties indépendantes bien informées et consentantes. Aucune correction n'est faite pour la solvabilité propre de la compagnie d'assurance ou de réassurance.

### 5.1 Actifs (en '000)

	Solvency II value	Statutory accounts value	Différences
Intangible assets	0	878	-878
Deferred tax assets	5.113	0	5.113
Property, plant & equipment	39.628	30.298	9.330
Participations	25.980	22.730	3.250
Equities	33.717	32.127	1.589
Government Bonds	204.802	267.589	-62.787
Corporate Bonds	69.376	72.744	-3.369
Investment funds	184.608	185.238	-631
Derivatives	176	175	0
Loans on policies	10.162	10.610	-448
Other loans & mortgages	35.703	35.591	112
Reinsurance recoverables from life	1.730	1.797	-67
Insurance & intermediaries receivables	197	197	0
Reinsurance receivables	1.076	1.076	0
Receivables (trade, not insurance)	2.670	2.670	0
Cash and cash equivalents	18.541	18.541	0
Any other assets, not elsewhere shown	319	319	0
<b>Total assets</b>	<b>633.796</b>	<b>682.582</b>	<b>-48.786</b>

Le bilan statutaire de Curalia est établi conformément à la législation comptable belge. Les écarts entre les valeurs reprises au bilan statutaire et au bilan Solvency II sont issues de la valorisation à la valeur de marché, telle que décrite ci-dessous, et de la valeur comptable. La valeur comptable des actifs est basée sur les prix d'achat historiques corrigés des amortissements et des éventuelles réductions de valeur.

Les exceptions sont les suivantes :

- Intangible assets : il s'agit des logiciels développés sur mesure pour Curalia, des mises à niveau et des autres logiciels. Ceux-ci ne peuvent pas être vendus à d'autres utilisateurs. La valeur Solvabilité II est par conséquent 0.
- Deferred tax asset : aucun impôt différé n'est repris dans les comptes annuels statutaires (selon la législation comptable belge).
- 

	Solvency II value 31/12/2023	Solvency II value 31/12/2022	Evolutie
Intangible assets	0	0,00	0
Deferred tax assets	5.113	3.802	1.311
Property, plant & equipment	39.628	41.316	-1.688
Participations	25.980	24.743	1.237
Equities	33.717	28.062	5.654
Government Bonds	204.802	185.204	19.598
Corporate Bonds	69.376	66.116	3.259
Investment funds	184.608	171.239	13.369
Derivatives	176	446	-271
Loans on policies	10.162	7.958	2.203
Other loans & mortgages	35.703	39.350	-3.647
Reinsurance recoverables from life	1.730	2.061	-330
Insurance & intermediaries receivables	197	228	-31
Reinsurance receivables	1.076	7	1.068
Receivables (trade, not insurance)	2.670	1.343	1.327
Cash and cash equivalents	18.541	19.644	-1.103
Any other assets, not elsewhere shown	319	259	60
<b>Total assets</b>	<b>633.796</b>	<b>591.778</b>	<b>42.018</b>

La baisse des taux d'intérêt fin 2023 et les investissements additionnels expliquent l'augmentation de la valeur des obligations et des fonds. La valeur des actions a augmenté en raison de l'évolution des marchés boursiers et du réinvestissement des dividendes. La diminution des autres prêts s'explique principalement par les remboursements de prêts par les filiales immobilières, y compris après la vente d'un immeuble. Les produits dérivés concernent les options de couverture du portefeuille d'actions. Cette structure a été abandonnée au début de l'année 2024.

### 5.1.1 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre le bilan statutaire et le bilan Solvency II, compte tenu du traitement fiscal de certains postes. Ce calcul aboutit à un actif ou à un passif net d'impôt différé. Si le calcul donne une créance fiscale reportée, on vérifie sur la base des résultats fiscaux budgétisés s'il y a une base fiscale suffisante pour récupérer la créance sur une période de six ans.

Les principales sources d'impôts différés au 31/12/2023 sont les suivantes:

- L'écart de valorisation des provisions techniques ;
- La moins-value différée sur obligations;
- Les pertes fiscales reportables (survenant après la reprise de la 'provision clignotant' qui a déjà été taxée par les autorités fiscales)

Ce calcul a abouti au 31/12/2023, à un actif d'impôt différé de 5,1 millions d'EUR, qui devrait être récupéré sur une période de 6 ans.

### 5.1.2 Immobilier

La valeur de marché est basée sur les valeurs figurant dans le rapport de l'expert. Une nouvelle valorisation est effectuée tous les deux ans ; la dernière valorisation a eu lieu fin 2023.

Les achats récents (< 2 ans) pour lesquels aucune valorisation n'a été effectuée par un expert sont repris à la valeur comptable (prix d'achat moins amortissements).

### 5.1.3 Participations

Pour la filiale Curalia Brokers, la valeur de marché correspond à la part dans les fonds propres après déduction des immobilisations incorporelles et d'une provision pour passif social. Aucune valeur ne peut être comptabilisée pour le portefeuille de clients selon la directive Solvency II.

La valeur de marché des filiales qui louent de l'immobilier (principalement des bureaux) est calculée sur la base des fonds propres corrigés de la plus-value latente sur les immeubles, calculée sur la base de l'estimation la plus récente de l'expert, avec une correction pour les impôts latents (50%). Bien que ce calcul soit une pratique courante du marché pour déterminer la valeur marchande d'une entreprise dont le seul actif est un bâtiment, à partir de la fin de 2020, la valeur marchande sera calculée selon la méthode Solvency II des fonds propres ajustés.

Pour les autres participations, la valeur de marché est calculée sur la base des rapports NAV audités des sociétés ou sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie, basée sur le dernier modèle financier disponible. Lorsqu'il s'agit d'un achat récent, la valeur d'achat est retenue.

### 5.1.4 Actions

#### 5.1.4.1 Actions cotées

La valeur de marché est basée sur les cours à la fin de la période rapportée, provenant de fournisseurs de données externes tels que Refinitiv, Bloomberg et Telekurs.

#### 5.1.4.2 Actions non cotées

La valeur de marché est basée sur le dernier rapport NAV audité des sociétés.

#### 5.1.5 Obligations

La valeur de marché est basée sur les cours à la fin de la période rapportée, provenant de fournisseurs de données externes tels que Refinitiv, Bloomberg et Telekurs. Les intérêts acquis sur les emprunts d'État sont aussi comptabilisés.

#### 5.1.6 Fonds de placement

La valeur du marché est basée sur les cours boursiers à la fin de la période concernée, issus des rapports des gestionnaires et/ou du dépositaire. La valeur de marché des fonds non-côtés est déterminée sur base du dernier rapport d'évaluation de la valeur nette d'inventaire de ces fonds.

#### 5.1.7 Produits dérivés

La valeur du marché des options est déterminée sur base du prix du marché fourni par le courtier et vérifié à la clôture officielle du marché régulier. À la date de clôture, la valeur de marché positive de l'option d'achat/de vente est comptabilisée à l'actif, la valeur négative de l'option d'achat/de vente est comptabilisée au passif sous la rubrique "*Derivatives*".

#### 5.1.8 Avances sur police

Par avance sur police, les flux de trésorerie sont déterminés jusqu'à la fin de l'avance (= échéance du contrat) et nous actualisons ces flux de trésorerie sur la courbe des taux de l'EIOPA à la date du rapport, sans correction pour volatilité. Pour déterminer les flux de trésorerie, les avances sur police sont considérées comme des obligations avec coupon égal à l'intérêt à payer. On ne tient pas compte du risque de défaut vu que la garantie (les provisions techniques) est supérieure au capital prêté.

#### 5.1.9 Autres prêts et prêts hypothécaires

Le principe général appliqué est l'actualisation au taux du marché. Si toutefois cela concerne une transaction récente, la position est non matérielle ou que la variation du taux du marché n'est pas notable, on valorise à la valeur comptable (= valeur nominale), intérêts acquis compris.

#### 5.1.10 Part du réassureur dans les provisions techniques

Pour déterminer la valeur du marché, les flux de trésorerie jusqu'à l'échéance des contrats sont actualisés à l'aide de la courbe des taux de l'EIOPA à la date de reporting avec une correction pour volatilité, au lieu du taux d'intérêt technique.

### 5.1.11 Créances et autres actifs

Il s'agit des créances à court terme qui sont pour cette raison comptabilisées à la valeur comptable.

Les valeurs disponibles et équivalents sont comptabilisés à la valeur comptable, éventuels intérêts acquis compris.

Les autres immobilisations corporelles, divers éléments de valeur limitée, sont comptabilisés à la valeur comptable.

## 5.2 Provisions techniques

### 5.2.1 Aperçu ('000)

	Solvency II value	Statutory accounts value	Differences
Technische provisies - leven	539.302	613.630	-74.328
<b>TOTAL</b>	<b>539.302</b>	<b>613.630</b>	<b>-74.328</b>

Les provisions techniques Solvency II s'élevaient à 539,3 millions EUR au 31/12/2023 (498,4 millions EUR au 31/12/2022) et les provisions techniques BGAAP à 613,6 millions EUR au 31/12/2023 (598,2 millions EUR au 31/12/2022).

Les changements survenus au cours de l'année écoulée qui ont eu un impact significatif sur les provisions techniques Solvency II concernent :

- L'évolution de la courbe des taux sans risque publiée par l'EIOPA (European Insurance and Occupational Pensions Authority),
- L'encaissement
- Le paiement de capitaux pension
- La décision d'accorder un taux d'intérêt net garanti de 0,70% pour les contrats CuraNova en 2024, et la décision d'accorder une participation bénéficiaire de 0,90% pour 2023.

Les changements significatifs survenus au cours de l'année écoulée pour les réserves statutaires concernent :

- L'encaissement
- Les paiements de capitaux pension
- le taux garanti net de 0,60% pour l'année 2023 et la participation bénéficiaire de 0,90% pour les contrats CuraNova en 2023.

La principale différence entre les provisions techniques Solvency II et les provisions techniques statutaires réside dans le fait que les provisions techniques dans le cadre des comptes annuels statutaires sont déterminées sur la base d'hypothèses tarifaires, tandis que les provisions techniques à des fins de solvabilité (Solvabilité II) sont déterminées sur la base des hypothèses décrites ci-dessous.

Les chapitres suivants décrivent divers éléments liés au calcul des provisions techniques dans le cadre de Solvabilité II :

- Dispositions générales
- Données
- Hypothèses
- Méthodologie

## 5.2.2 Dispositions générales

### 5.2.2.1 Provisions techniques

La valeur des provisions techniques correspond au montant actuel que les entreprises d'assurance et de réassurance devraient payer si elles transféraient sur le champ leurs engagements d'assurance et de réassurance à une autre entreprise d'assurance ou de réassurance.

L'article 77 de la directive 2009/138/CE décrit le calcul des provisions techniques et stipule que la valeur des provisions techniques est égale à la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque

- Meilleure estimation : la meilleure estimation correspond à la moyenne pondérée par leur probabilité des flux de trésorerie futurs, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent (valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs), estimée sur la base de la courbe des taux sans risque pertinents.
- Marge de risque : la marge de risque est calculée de manière à garantir que la valeur des provisions techniques est équivalente au montant que les entreprises d'assurance et de réassurance demanderaient pour reprendre et honorer les engagements d'assurance et de réassurance.

La meilleure estimation et la marge de risque sont valorisées séparément.

### 5.2.2.2 Segmentation

L'article 80 de la directive 2009/138/CE stipule que lorsqu'elles calculent leurs provisions techniques, les entreprises d'assurance et de réassurance segmentent leurs engagements d'assurance et de réassurance en groupes de risques homogènes et, au minimum, par ligne d'activité.

Curalia utilise la segmentation minimale et répartit les provisions techniques sous :

- Activités d'assurance vie telles que visées à l'article 2, paragraphe 3, sous a) i), ii) et iii), sauf celles sous II et III.

Tous les produits actuellement vendus par Curalia relèvent de cette branche d'assurance vie.

### 5.2.2.3 Limites du contrat d'assurance

L'article 18 du 'règlement délégué' décrit le principe des limites du contrat d'assurance.

Le deuxième paragraphe stipule que tous les engagements relatifs au contrat, y compris les engagements relatifs aux droits unilatéraux de l'entreprise d'assurance ou de réassurance de renouveler ou d'étendre la

portée du contrat et les engagements relatifs aux primes payées, font partie du contrat, sauf disposition contraire des paragraphes 3 à 6 de l'article 18.

Malgré le fait que le ratio de renouvellement des primes sur les contrats de Curalia soit très élevé, après discussion avec la Banque nationale de Belgique, il a été arrêté que les primes qui seront perçues par Curalia dans le futur ne feraient pas partie du contrat et ne pourraient donc pas être reprises dans le calcul de la meilleure estimation des engagements.

### 5.2.3 Données

Curalia recueille les données pour les passifs (assurances capital, assurances rente) et pour les actifs, les hypothèses (charges, hypothèses pour les actifs : allocation stratégique des actifs, revenus récurrents).

Ces données servent au calcul de la meilleure estimation.

### 5.2.4 Hypothèses

Chaque hypothèse est décrite en détail aux sections suivantes.

#### 5.2.4.1 Courbe de taux et correction pour volatilité

La courbe des taux pertinente utilisée pour le calcul des provisions techniques est publiée par l'EIOPA (European Insurance and Occupational Pensions Authority). Curalia applique l'ajustement pour volatilité tel que prévu par l'EIOPA (European Insurance and Occupational Pensions Authority).

#### 5.2.4.2 Scénarios économiques

Willis Towers Watson génère les scénarios économiques nécessaires via le logiciel STAR RN. Ce logiciel génère les scénarios neutres en termes de risques nécessaires pour établir le bilan Solvency II. Les scénarios suivants sont générés :

- Scénario de base
- Scénario de choc de taux d'intérêt à la hausse
- Scénario de choc de taux d'intérêt à la baisse

#### 5.2.4.3 Revenus récurrents

Les revenus récurrents des différentes classes d'actifs qui sont modélisés pour déterminer les flux de trésorerie attendus en rapport avec la participation bénéficiaire et le taux d'intérêt dynamique sont de nature déterministe. L'aspect stochastique est contenu dans les indices de rendement total des différentes classes d'actifs.

#### 5.2.4.4 Allocation stratégique des actifs

L'allocation stratégique des actifs, établie par le conseil d'administration, est reprise dans le modèle.

Les différents pourcentages cibles et les limites correspondantes restent constants à travers la projection. L'allocation effective des actifs dans le modèle oscille entre les limites définies.

#### 5.2.4.5 Règle du taux d'intérêt dynamique

Le taux d'intérêt dynamique est un taux d'intérêt fixé chaque année pour le produit CuraNova et il est garanti pour un an.

Le taux d'intérêt dynamique est basé sur le rendement comptable attendu, compte tenu d'une marge. Ce taux d'intérêt pour les contrats CuraNova est de minimum :

- 1) 0,50% brut pour les primes versées le 31 décembre de l'année précédant la date de conversion à "CuraNova".
- 2) 0% brut pour les primes versées après la date de conversion à CuraNova.

#### 5.2.4.6 Coûts

Nous reprenons les différents coûts dans les comptes annuels statutaires :

- Frais d'acquisition
- Frais administratifs
- Frais de gestion des sinistres
- Frais de gestion du portefeuille des actifs, frais boursiers et bancaires, frais de garde, charges locatives et frais de gestion des immeubles.

Compte tenu de la répartition des tâches de chaque département de Curalia, les charges sont réparties sur plusieurs flux de travail :

- Coûts d'acquisition
- Primes des polices existantes
- Frais administratifs
- Paiements de capitaux (échéances, décès, etc.)
- Frais de gestion des investissements
- Frais généraux

#### 5.2.4.7 Mortalité

Les statistiques de mortalité du portefeuille sont insuffisantes pour fixer une table de mortalité. Les tables de mortalité d'Assuralia sont donc utilisées pour la période 2015 -2019.

On part du principe que cette table qui est valable pour le marché belge l'est aussi pour les assurés de Curalia. On suppose qu'Assuralia n'a pas incorporé d'éléments qui ne peuvent pas être directement dérivés des données de marché.

Aucune modification ne sera apportée lors de la simulation des futurs flux de trésorerie.

#### 5.2.4.8 Pourcentages de rachat

Curalia enregistre un nombre très limité de rachats chaque année. Les hypothèses concernant les pourcentages de rachat sont donc fixées à 0. Les remboursements à la suite d'un rachat sont par conséquent nuls.

#### 5.2.4.9 Réductions

Vu que le portefeuille chez Curalia est composé de primes successives, les réductions ne s'appliquent pas.

### 5.2.5 Provisions techniques - Méthodologie

#### 5.2.5.1 Introduction

La valeur des provisions techniques correspond au montant actuel que les entreprises d'assurance et de réassurance devraient payer si elles transféraient sur le champ leurs engagements d'assurance et de réassurance à une autre entreprise d'assurance ou de réassurance.

L'article 77 de la directive 2009/138/CE décrit le calcul des provisions techniques et stipule que la valeur des provisions techniques est égale à la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque

#### 5.2.5.2 Meilleure estimation

Quatre méthodes sont utilisées pour la meilleure estimation des provisions techniques :

- **Modèle stochastique** : la meilleure estimation correspond à la moyenne pondérée par leur probabilité des flux de trésorerie futurs, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent (valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs) et en utilisant la structure correspondante des taux d'intérêt sans risque. La méthode du « Modèle stochastique » est la méthode décrite à l'article 77 de la directive 2009/138/CE.
- **Rééchelonnement** : la meilleure estimation correspond à un ajustement proportionnel des provisions techniques BGAAP. Cet ajustement proportionnel correspond au rapport entre Solvency II - les provisions techniques Solvency II et les provisions techniques BGAAP, où les provisions techniques Solvency II sont déterminées selon la méthode « Modèle stochastique ».
- **Modèle déterministe** : la meilleure estimation correspond à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs, en utilisant la structure correspondante de taux d'intérêt sans risque. On ne tient pas compte ici des flux de trésorerie futurs liés à la participation bénéficiaire.
- **Valeur comptable** : la meilleure estimation correspond à la valeur comptable.

98,31% du portefeuille est déterminé dans le cadre d'un « calcul de la valeur de marché par police ». Pour les autres éléments (réserve BGAAP de 10,2 millions EUR), une valeur de marché est calculée selon d'autres méthodes (modèles dans un tableur ou via mise à l'échelle). La valeur de marché est toujours au moins égale à la valeur comptable des engagements dans ces cas.

#### 5.2.5.2.1 Modèle stochastique

La meilleure estimation correspond à la moyenne pondérée par leur probabilité des flux de trésorerie futurs, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent (valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs), estimée sur la base de la courbe des taux sans risque pertinents.

L'objectif est de générer les futurs flux de trésorerie en opérant la distinction entre d'une part les flux de trésorerie garantis et d'autre part les flux de trésorerie pour la future participation bénéficiaire et le taux d'intérêt dynamique.

### **Flux de trésorerie garantis**

Les flux de trésorerie attendus garantis totaux sont déterminés sur la base d'un modèle de flux de trésorerie développé dans le modèle R3S. Ils sont déterminés sur base des éléments des polices tels que la date de naissance, la date d'échéance, la combinaison d'assurance, le type de produit, etc.

Les flux de trésorerie attendus garantis totaux comprennent les flux de trésorerie suivants :

- Primes : ces flux de trésorerie sont nuls vu que les limites d'un contrat d'assurance empêchent de reprendre les primes futures.
- Prestations à l'échéance, au décès, au rachat et aux paiements de rentes.
- Coûts : frais liés à la gestion des polices, aux paiements de capitaux et à la gestion des investissements.

### **Flux de trésorerie pour la future participation bénéficiaire et le taux d'intérêt dynamique**

Les flux de trésorerie total attendu relatif à la future participation bénéficiaire et le taux d'intérêt dynamique sont déterminés sur la base d'un modèle de flux de trésorerie développé dans le modèle R3S. Il s'agit du même modèle que pour les flux de trésorerie garantis. Les flux de trésorerie pour la future participation bénéficiaire et le taux d'intérêt dynamique sont déterminés sur base des éléments des polices tels que la date de naissance, l'échéance, la combinaison d'assurance, le type de produit, etc. mais aussi par la règle de la participation bénéficiaire et la règle du taux d'intérêt dynamique tels que décrites plus haut.

Le nouveau modèle de flux de trésorerie du logiciel Prophet a été développé l'année dernière dans le but de l'utiliser pour la fin de l'année 2023 et de remplacer le précédent modèle R3S de Willis Towers Watson. Le nouveau modèle sera utilisé à partir du rapport 2024.

#### **5.2.5.3 Marge de risque**

La marge de risque est calculée de manière à garantir que la valeur des provisions techniques est équivalente au montant que les entreprises d'assurance et de réassurance demanderaient pour reprendre et honorer les engagements d'assurance et de réassurance.

L'article 58 du 'règlement délégué' stipule qu'une méthode simplifiée peut être utilisée pour calculer la marge de risque.

Curalia applique une méthode utilisant les exigences de capital des risques individuels utilisées pour le calcul des futurs capitaux de solvabilité requis SCR(t). L'évolution des différentes exigences de capital individuelles est évaluée à l'aide d'une méthodologie *risk driver*.

### 5.2.6 Correction pour volatilité

Curalia utilise la correction pour volatilité visée à l'article 77 *quinquies* de la directive 2009/138/CE. Conformément à la circulaire de la Banque Nationale de Belgique NBB\_2015\_30, Curalia a introduit un dossier de Correction pour volatilité à titre informatif.

L'impact de la correction pour volatilité (VA) sur les meilleures estimations du passif au 31/12/2023 est une augmentation de 5,1 millions EUR. L'actif d'impôt différé (DTA) augmente de 1,2 million d'EUR. L'impact total sur les fonds propres est une diminution de 3,9 millions EUR.

Le capital de solvabilité requis (SCR) augmente de 0,7 millions EUR si l'on effectue le calcul sans tenir compte de la volatilité. Cette variation du SCR est principalement due à l'évolution du risque de taux d'intérêt, du mass lapse risk et de l'ajustement des provisions techniques. Le ratio SCR sans ajustement de volatilité est de 179% au 31/12/2023.

Le capital minimum requis (MCR) augmente de 0,6 million EUR lorsque nous effectuons le calcul sans VA (correction pour volatilité). Les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR diminuent de 5 millions EUR. Le MCR-ratio sans VA (correction pour volatilité) est de 444,53% au 31/12/2023.

### 5.2.7 Mesure transitoire actions

Curalia a appliqué le choc réduit sur les actions visé à l'article 308d de la directive 2009/138/CE. Il s'agit d'une mesure transitoire sur le choc des actions pour une durée de 7 ans. Celle-ci a donc pris fin le 01/01/2023

## 5.3 Autres passifs

Vous trouverez ci-dessous les autres passifs sous Solvency II et ceux des comptes statutaires au 31/12/2023 (en '000) :

	Solvency II value	Statutory accounts value	Differences
Other technical provisions	0	3.300	-3.300
Provisions other than technical provisions	0	0	0
Pension benefit obligations	0	0	0
Deposits from reinsurers	175	174	1
Debts owed to credit institutions	96	96	0
Derivatives	49	175	-126
Insurance & intermediaries payables	1.817	1.817	0
Reinsurance payables	14	14	0
Payables (trade, not insurance)	8.545	8.545	0
Subordinated liabilities in BOF	10.010	10.010	0
Any other liabilities, not elsewhere shown	331	331	0
<b>TOTAL</b>	<b>21.038</b>	<b>24.464</b>	<b>-3.425</b>

Le poste « autres provisions techniques » dans les comptes statutaires s'élève à 3,3 millions EUR dans les comptes annuels et correspond au fonds pour dotations futures. Ce poste figure dans les fonds propres sous Solvency II, sous la rubrique « surplus funds ».

La différence dans les produits dérivés concerne l'évaluation en valeur de marché.

	Solvency II value 31/12/2023	Solvency II value 31/12/2022	Differences
Other technical provisions	0	0	0
Provisions other than technical provisions	0	0	0
Pension benefit obligations	0	3	-3
Deposits from reinsurers	175	177	-2
Debts owed to credit institutions	96	0	96
Derivatives	49	89	-40
Insurance & intermediaries payables	1.817	1.609	209
Reinsurance payables	14	279	-265
Payables (trade, not insurance)	8.545	7.995	550
Subordinated liabilities in BOF	10.010	10.010	0
Any other liabilities, not elsewhere shown	331	284	47
<b>TOTAL</b>	<b>21.038</b>	<b>20.446</b>	<b>592</b>

La principale augmentation concerne les dettes relatives aux impôts et aux fournisseurs.

#### 5.4 Méthodes alternatives d'évaluation

Toutes les informations concernant la valorisation sont reprises aux points ci-dessus.

#### 5.5 Autres informations

Pas d'application pour Curalia.

## 6 GESTION DU CAPITAL

### 6.1 Fonds propres

#### 6.1.1 Informations sur les objectifs, politiques et procédures pour la gestion des fonds propres

##### 6.1.1.1 Particularité d'une organisation mutuelle

En tant qu'organisation mutuelle, Curalia a une position spécifique en matière de constitution des fonds propres.

**Constitution par mise en réserve des bénéfices.** Pratiquement tous les fonds propres ont été et sont constitués par la mise en réserve des bénéfices. Ces bénéfices ne peuvent être ajoutés aux fonds propres qu'après contrôle des réviseurs et validation des comptes annuels. Il s'agit indubitablement de fonds Tier I. Dans la pratique actuelle, l'accès au capital réglementaire supplémentaire est limité à la mise en réserve des bénéfices et la conclusion d'un prêt subordonné Tier II. D'un point de vue technique, il y a d'autres possibilités, où Curalia pourrait augmenter son capital via ses membres, mais elle n'y recourt pas actuellement. Une situation financière saine et une capacité bénéficiaire annuelle assez sûre constituent dès lors la base des indicateurs d'appétit du risque.

**Destination du capital.** Le capital n'est constitué que pour honorer les engagements à l'égard des membres avec une grande certitude et pour se conformer aux exigences légales de capital pour un assureur agréé, forme que Curalia a choisie pour le service à ses membres. Aucun autre but de lucre spécifique n'est poursuivi pour les fondateurs ou les actionnaires, si ce n'est le rendement au bénéfice des membres.

**Rémunération très limitée des actionnaires.** Plusieurs associations membres fondatrices reçoivent une rémunération sur leur capital. La décision à ce sujet est prise chaque année lors de l'assemblée générale. En principe, le même rendement est accordé que celui que les membres reçoivent sur leur contrat. Il s'agit en tout cas d'un montant très limité sans impact significatif sur la position en capital. Ce qui est beaucoup plus important, ce sont les prestations aux membres sous la forme d'intérêts garantis et de participation bénéficiaire.

**Pas de négociation d'actions.** Il n'existe aucune valorisation ni possibilité de négociation avec plus-value d'actions de la société. Aucune politique de réduction de capital par achat d'actions propres n'est menée.

##### 6.1.1.2 Modèle de revenus de Curalia et relation avec la politique en matière de capital

Curalia vise une organisation efficace au bénéfice de ses membres. Les revenus des commissions d'entrée, et des chargements, la valeur ajoutée des activités de courtage et les revenus nets stables de l'activité d'assurance servent à supporter les frais de fonctionnement ainsi que la croissance des fonds propres en fonction de la croissance de la société.

En principe, tous les revenus financiers reviennent aux membres. Une première partie sous la forme d'intérêts garantis. À partir de 2015, les intérêts pour la nouvelle production CuraNova ne sont garantis que jusqu'à la fin de l'année civile et ensuite chaque année pour une période d'un an sur l'ensemble de la réserve. Dans la formule de détermination du taux d'intérêt, on se base sur les revenus financiers récurrents estimés, en tenant compte d'une marge. Cette marge permet d'anticiper les chocs. À la fin de chaque période de garantie, on décide dans quelle mesure un rendement supplémentaire peut être accordé aux membres sous la forme d'une participation bénéficiaire, en fonction du rendement réel, des fonds propres (indicateurs

d'appétit du risque, ORSA = Own Risk and Solvency Assessment) et des éventuelles limites légales. Ce processus décisionnel est mentionné ici parce qu'il est plus important pour la gestion du capital de Curalia que la politique de distribution.

#### 6.1.1.3 Appétit au risque et relation avec la politique en matière de capital

L'appétit au risque est en grande partie déterminé par les mêmes principes que la politique en matière de capital : disposer de suffisamment de fonds propres pour répondre correctement aux exigences de Solvabilité II et maîtriser la volatilité de ce ratio dans le temps (cf. système de gestion des risques). Les indicateurs d'appétit au risque donnent une base quantitative à la politique en matière de capital.

#### 6.1.1.4 ORSA et politique en matière de capital

Dans le rapport ORSA annuel (ORSA = Own Risk and Solvency Assessment), Curalia évalue ses besoins en fonds propres du moment, ainsi que prospectivement pour les années à venir.

Malgré une série de risques spécifiques, notamment la sujétion à la législation fiscale et aux règles de l'INAMI, Curalia estime qu'il n'est pas nécessaire de conserver des fonds propres spécifiques supplémentaires.

Curalia souhaite toutefois se conformer à sa propre estimation du besoin en fonds propres avec une marge confortable, afin d'anticiper la croissance et les risques imprévisibles.

#### 6.1.1.5 Recours aux éléments Tier II et Tier III

Le rendement financier revient aux membres. Tout recours aux fonds propres Tier II ou Tier III auprès de tiers représente à cet égard un coût pour les membres. Le conseil d'administration souhaite que le rendement pour les membres baisse le moins possible. Les décisions dans la cadre de l'application de Solvabilité II et ses exigences supérieures en fonds propres en témoignent.

Seul le conseil d'administration peut prendre des décisions à cet égard. Il ne le fera que dans des circonstances exceptionnelles. Exemple : exigences de fonds propres supplémentaires pour des investissements donnant à terme un rendement supplémentaire pour les membres.

Si nécessaire, le conseil d'administration doit veiller à obtenir l'accord de la Banque Nationale de Belgique avant de faire appel à des éléments de fonds propres supplémentaires.

#### 6.1.1.6 Autres éléments procéduraux

Vu les techniques extrêmement simples de constitution et de gestion du capital et le caractère exceptionnel d'une dérogation, ceci s'applique à toutes les questions procédurales : validation au comité de direction, discussion entre le management et le réviseur externe, validation par la Banque Nationale de Belgique si le réviseur l'estime nécessaire, avis favorable du comité pour la supervision et les risques et validation par le conseil d'administration.

#### 6.1.1.7 Plan de gestion du capital à moyen terme

À la suite de ce qui précède, donc du statut mutualiste de Curalia, de la position de capital de solvabilité requis attendue et de l'ORSA (ORSA = Own Risk and Solvency Assessment), à moyen terme :

- aucune émission de capital n'est prévue ;
- pas d'échéance en vue de prêt subordonné pris en compte pour Tier I, Tier II ou Tier III ;
- par conséquent, il n'y a aucune incidence sur la position en capital vu ce qui précède ;

- la politique de distribution ne change pas, autrement dit une rémunération décidée annuellement pour les associations membres fondatrices qui a un impact potentiel extrêmement faible sur la position en capital.

#### 6.1.2 Structure, montant et qualité des fonds propres

##### 6.1.2.1 Paid-in initial funds, members' contributions for mutual undertakings

Le 'Paid-in initial funds, members' contributions for mutual undertakings' correspond au capital souscrit des comptes statutaires et il a une valeur de 850.000 €.

Le capital souscrit est le capital donné par les membres fondateurs de l'association d'assurance mutuelle Curalia (à savoir les associations professionnelles).

Cette partie des fonds propres a la qualité du Tier 1 conformément à la réglementation Solvency II.

##### 6.1.2.2 Surplus funds

Le 'surplus fund' s'élève à 3,3 millions EUR au 31/12/2023 (contre 3,3 millions EUR au 31/12/2022) et correspond au fonds pour dotations futures.

Cette partie des fonds propres est considérée comme Tier 1 conformément à la réglementation Solvency II.

##### 6.1.2.3 Subordinated liabilities

Les '*subordinated liabilities*' ont une valeur de 10 millions EUR. Cela concerne le prêt subordonné émis en janvier 2006 avec un taux flottant à partir de février 2016. Ce prêt est comptabilisé à la valeur nominale.

Ce prêt est qualifié de Tier 2, conformément à la réglementation Solvency II.

##### 6.1.2.4 Deferred tax assets

Les '*deferred tax assets*' résultent de la différence entre les composantes du bilan fiscal (comptes statutaires) et du bilan Solvency II. Ils s'élèvent à un maximum de l'impôt sur les bénéfices attendus dans un futur proche (6 ans).

Ils sont évalués à 5,1 millions EUR au 31/12/2023 (par rapport à 3,8 millions EUR au 31/12/2022).

Le montant du deferred tax assets est du Tier 3, conformément à l'article 93 (3) de la directive Solvency II 2009/138/CE.

##### 6.1.2.5 Reconciliation reserve

La '*reconciliation reserve*' permet de réconcilier la différence entre les valeurs comptables et les valeurs sous Solvency II et représente les différences de valorisation (valeur de marché - valeur d'affectation/valeur d'acquisition).

Le montant de la 'reconciliation reserve' s'élève à 64,2 millions EUR au 31/12/2023 (versus 65,0 millions EUR au 31/12/2022). Cette partie des fonds propres est du Tier 1 conformément à la réglementation Solvency II.

#### 6.1.3 Montant des fonds propres éligibles pour couvrir le SCR

Ci-dessous, vous pouvez trouver les montants des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis (SCR) au 31/12/2023 (en '000 EUR) :

	<b>Total</b>	<b>Tier 1 - unrestricted</b>	<b>Tier 1 - restricted</b>	<b>Tier 2</b>	<b>Tier 3</b>
Total eligible own funds to meet the SCR	83.446,6	68.324,0		10.010,0	5.112,7

La totalité des fonds propres est éligible pour couvrir le SCR au 31/12/2023.

#### 6.1.4 Montant des fonds propres éligibles pour couvrir le MCR

Ci-dessous, vous pouvez trouver les montants des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis (MCR) au 31/12/2023 (en '000 EUR) :

	<b>Total</b>	<b>Tier 1 - unrestricted</b>	<b>Tier 1 - restricted</b>	<b>Tier 2</b>	<b>Tier 3</b>
Total eligible own funds to meet the MCR	71.172,5	68.324,0		2.848,5	X

Le Tier 3 n'est pas éligible pour le MCR. Le Tier 2 n'est éligible qu'à hauteur de 20% du MCR. Les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR représentent 85,3% du total des fonds propres au 31/12/2022 (86,5% des fonds propres au 31/12/2022).

#### 6.1.5 Fonds propres selon les comptes statutaires et Solvency II

Vous trouverez ci-dessous les fonds propres des comptes statutaires et les fonds propres sous Solvency II au 31/12/2023 (en '000 EUR) :

Wettelijke jaarrekening		Solvency II	
Geplaatst kapitaal	850	850	Paid-in initial funds, members' contributions for mutual undertakings
Herwaarderingsmeerwaarden	1.441	0	
Onbeschikbare reserve	3.179	3.179	Reconciliation reserve
Beschikbare reserve	39.000	39.000	Reconciliation reserve
Achtergestelde schulden	10.010	10.010	Subordinated liabilities
Fonds voor toekomstige toewijzing	3.300	3.300	Surplus funds
		5.113	Deferred tax assets
		21.995	Reconciliation reserve (other)
<b>TOTAAL</b>	<b>57.780</b>	<b>83.447</b>	<b>TOTAAL</b>

Les différences pour les fonds propres se situent au niveau des plus-values de réévaluation, du 'deferred tax assets' et du 'reconciliation reserve'.

La notion de réévaluation n'existe pas sous Solvency II puisque les actifs sont repris en valeur de marché.

La notion des 'deferred tax assets' existe sous Solvency II mais n'existe pas dans les comptes statutaires.

La 'reconciliation reserve' permet de réconcilier la différence entre les valeurs comptables et les valeurs sous Solvency II et représente les différences de valorisation (valeur de marché - valeur d'affectation).

## 6.2 Capital de solvabilité requis (SCR) et Capital minimum requis (MCR)

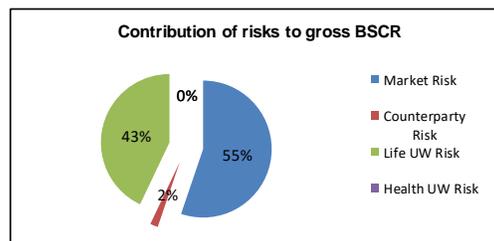
### 6.2.1 Capital de solvabilité requis

Curalia applique la formule standard pour le calcul du capital de solvabilité requis (SCR).

Au 31/12/2023, le capital de solvabilité requis (SCR) de Curalia se décompose comme suit (en '000 EUR) :

SCR		43.805	-
ADJ TP	-	42.671	-
ADJ DT		-	-
OPER		2.382	-
ADD ON		-	-

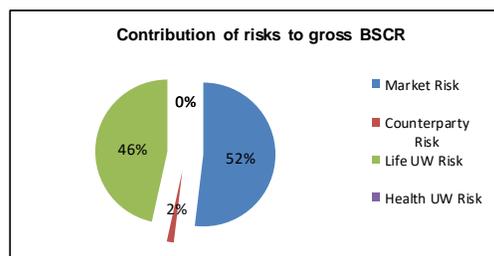
BSCR		84.094	-
Diversified risk		84.094	-
Diversification effects	-	22.950	-
Sum of risk components		107.044	-
Market Risk		59.096	-
Counterparty Risk		1.978	-
Life UW Risk		45.970	-
Health UW Risk		-	-
Non-Life UW Risk		-	-



En comparaison avec les chiffres au 31/12/2022 :

SCR		47 811	-
ADJ TP	-	43 315	-
ADJ DT		-	-
OPER		2 191	-
ADD ON		-	-

BSCR		88 936	-
Diversified risk		88 936	-
Diversification effects	-	24 508	-
Sum of risk components		113 444	-
Market Risk		58 872	-
Counterparty Risk		1 778	-
Life UW Risk		52 794	-
Health UW Risk		-	-
Non-Life UW Risk		-	-



Nous remarquons que 55% du BSCR brut correspond au risque de marché.

Les changements survenus au cours de l'année pour le risque de souscription, le risque de marché et pour le risque opérationnel sont décrits plus haut, dans le chapitre 4 - profil de risques.

Le SCR-ratio de Curalia est de 190% au 31/12/2023 (par rapport à 173% au 31/12/2022).

### Adjustment for deferred taxes (ADJ DT)

Fin 2023, Curalia avait une position deferred tax assets nette. L'Adjustment for deferred taxes est limité à 0.

### Adjustment for technical provisions (ADJ TP)

L'Adjustment for technical provisions est déterminé en fixant un résultat brut et un résultat net pour chaque risque. Pour le résultat net, on tient compte de l'impact du choc prévu sur chaque aspect (donc aussi sur la future participation bénéficiaire et sur le taux d'intérêt dynamique). Toutefois, pour le résultat brut, on maintient le même niveau de Future Discretionary Benefits que dans le scénario de base pour chaque choc.

L'addition de tous les résultats bruts sur la base des matrices de corrélation donne le capital de solvabilité requis de base (BSCR). La même addition des résultats nets donne un capital de solvabilité requis de base net (nBSCR). La différence entre le BSCR et le nBSCR correspond à l'Adjustment for technical provisions, qui ne peut être supérieur au Future Discretionary Benefits.

### 6.2.2 Minimum de capital requis

Au 31/12/2023, le minimum de capital requis (MCR) est (en '000 EUR) :

MCR - Life-only	14.243
Linear MCR	14.243
SCR	43.805
MCR cap	19.712
MCR floor	10.951
Combined MCR	14.243
Absolute floor of the MCR	4.000

Le capital minimum requis (MCR) est calculé à l'aide de la formule standard basée sur la meilleure estimation du passif et du capital de solvabilité requis (SCR) ('best estimate of liabilities').

Le MCR-ratio de Curalia est de 500% au 31/12/2023 (contre 544% au 31/12/2022).

### 6.3 Utilisation du sous-module risque sur actions basé sur la duration pour le calcul du SCR

Pas d'application pour Curalia.

### 6.4 Différences entre la formule standard et le modèle interne

Pas d'application pour Curalia.

### 6.5 Ne pas satisfaire au MCR et ne pas satisfaire au SCR

Pas d'application pour Curalia.

### 6.6 Autres informations

Pas d'application pour Curalia.

				Solvency II value		
				C0010		
Assets	Goodwill		R0010			
	Deferred acquisition costs		R0020			
	Intangible assets		R0030			
	Deferred tax assets		R0040	5.112.655		
	Pension benefit surplus		R0050			
	Property, plant & equipment held for own use		R0060	8.189.000		
	Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)			R0070	550.096.605	
		Property (other than for own use)		R0080	31.439.000	
		Holdings in related undertakings, including participations		R0090	25.980.287	
			Equities		R0100	33.716.553
				Equities - listed	R0110	33.716.553
		Equities - unlisted		R0120	0	
		Bonds		R0130	274.177.355	
			Government Bonds	R0140	204.801.816	
			Corporate Bonds	R0150	69.375.539	
			Structured notes	R0160	0	
			Collateralised securities	R0170	0	
		Collective Investments Undertakings		R0180	184.607.682	
		Derivatives		R0190	175.727	
		Deposits other than cash equivalents		R0200	0	
		Other investments		R0210	0	
	Assets held for index-linked and unit-linked contracts		R0220	0		
	Loans and mortgages		R0230	45.864.713		
		Loans on policies		R0240	10.161.645	
		Loans and mortgages to individuals		R0250	0	
		Other loans and mortgages		R0260	35.703.069	
	Reinsurance recoverables from:		R0270	1.730.184		
		Non-life and health similar to non-life		R0280	0	
			Non-life excluding health	R0290	0	
			Health similar to non-life	R0300	0	
		Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked		R0310	1.730.184	
			Health similar to life	R0320	0	
			Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	1.730.184	
Life index-linked and unit-linked		R0340	0			
Deposits to cedants		R0350	0			
Insurance and intermediaries receivables		R0360	196.732			
Reinsurance receivables		R0370	1.075.852			
Receivables (trade, not insurance)		R0380	2.669.879			
Own shares (held directly)		R0390				
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in		R0400				
Cash and cash equivalents		R0410	18.540.568			
Any other assets, not elsewhere shown		R0420	319.369			
Total assets		R0500	633.795.557			

Liabilities	Technical provisions - non-life		R0510	0	
	Technical provisions - non-life (excluding health)		R0520	0	
		Technical provisions calculated as a whole	R0530	0	
		Best Estimate	R0540	0	
		Risk margin	R0550	0	
			R0560	0	
	Technical provisions - health (similar to non-life)		R0570	0	
		Technical provisions calculated as a whole	R0580	0	
		Best Estimate	R0590	0	
		Risk margin	R0600	0	
	Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)		R0610	539.302.233	
		Technical provisions - health (similar to life)		R0620	0
			Technical provisions calculated as a whole	R0630	0
			Best Estimate	R0640	0
			Risk margin	R0650	0
		Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)		R0660	539.302.233
			Technical provisions calculated as a whole	R0670	0
			Best Estimate	R0680	529.437.434
			Risk margin	R0690	9.864.799
		Technical provisions - index-linked and unit-linked		R0700	0
	Technical provisions calculated as a whole		R0710	0	
	Best Estimate		R0720	0	
	Risk margin		R0730	0	
	Other technical provisions		R0740		
	Contingent liabilities		R0750		
	Provisions other than technical provisions		R0760		
	Pension benefit obligations		R0770		
	Deposits from reinsurers		R0780	175.022	
	Deferred tax liabilities		R0790		
	Derivatives		R0800	49.157	
	Debts owed to credit institutions		R0810	96.405	
	Financial liabilities other than debts owed to credit institutions		R0820	0	
	Insurance & intermediaries payables		R0830	1.817.449	
Reinsurance payables		R0840	13.953		
Payables (trade, not insurance)		R0850	8.545.044		
Subordinated liabilities		R0860	10.010.000		
	Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0870			
	Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0880	10.010.000		
Any other liabilities, not elsewhere shown		R0900	331.446		
Total liabilities		R1000	560.340.710		
Excess of assets over liabilities			73.454.847		

		Line of Business for: life insurance obligations						Life reinsurance obligations		Total
		Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Health reinsurance	Life reinsurance	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Premiums written	Gross	R1410	38.521.693							38.521.693
	Reinsurers' share	R1420	1.977.125							1.977.125
	Net	R1500	36.544.569							36.544.569
Premiums earned	Gross	R1510	38.521.693							38.521.693
	Reinsurers' share	R1520	1.977.125							1.977.125
	Net	R1600	36.544.569							36.544.569
Claims incurred	Gross	R1610	24.661.059							24.661.059
	Reinsurers' share	R1620	393.413							393.413
	Net	R1700	24.267.647							24.267.647
Expenses incurred		R1900	6.208.622							6.208.622
Balance - other technical expenses/income		R2510								0
Total technical expenses		R2600								6.208.622
Total amount of surrenders		R2700	2.230.247							2.230.247

		Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance		Other life insurance		Annuities stemming from non-life insurance contracts relating to health insurance obligations	Accepted reinsurance	Total (Life health insurance, incl. Unit-Linked)	Health insurance (direct business)		Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (Health insurance similar to life insurance)			
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R0010										0						0
	R0020																
Best Estimate	Gross Best Estimate	529.437.434									0						0
	Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	1.730.184								529.437.434							0
	R0090										1.730.184						0
	R0100										527.707.250						0
Risk Margin											9.864.799						0
	R0200										539.302.233						0

		Amount with Long Term Guarantee measures and transitionals	Impact of transitional on technical provisions	Impact of transitional on interest rate	Impact of volatility adjustment set to zero	Impact of matching adjustment set to zero
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Technical provisions	R0010	539.302.233	0	0	5.133.024	0
Basic own funds	R0020	83.446.633	0	0	-3.925.618	0
Eligible own funds to meet Solvency Capital Requirement	R0050	83.446.633	0	0	-3.925.618	0
Solvency Capital Requirement	R0090	43.804.855	0	0	686.554	0
Eligible own funds to meet Minimum Capital Requirement	R0100	71.172.515	0	0	-4.983.544	0
Minimum Capital Requirement	R0110	14.242.685	0	0	647.092	0

			Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	0				
	Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0				
	Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	850.000	850.000			
	Subordinated mutual member accounts	R0050	0				
	Surplus funds	R0070	3.300.000	3.300.000			
	Preference shares	R0090	0				
	Share premium account related to preference shares	R0110	0				
	Reconciliation reserve	R0130	64.173.978	64.173.978			
	Subordinated liabilities	R0140	10.010.000			10.010.000	
	An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	5.112.655				5.112.655
	Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0				
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220						
Deductions	R0230	0					
Total basic own funds after deductions	R0290	83.446.633	68.323.978	0	10.010.000	5.112.655	
Ancillary own funds	Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0				
	Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0				
	Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0				
	A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0				
	Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0				
	Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0				
	Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0				
	Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0				
	Other ancillary own funds	R0390	0				
	Total ancillary own funds	R0400	0			0	0
Available and eligible own funds	Total available own funds to meet the SCR	R0500	83.446.633	68.323.978	0	10.010.000	5.112.655
	Total available own funds to meet the MCR	R0510	78.333.978	68.323.978	0	10.010.000	
	Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	83.446.633	68.323.978	0	10.010.000	5.112.655
	Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	71.172.515	68.323.978	0	2.848.537	
SCR	R0580	43.804.855					
MCR	R0600	14.242.685					
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	2					
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	5					

			Value
			C0060
Reconciliation reserve	Excess of assets over liabilities	R0700	73.454.847
	Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
	Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	18.214
	Other basic own fund items	R0730	9.262.655
	Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	
		R0760	64.173.978
Expected profits	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	
	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)		R0790	0

		Gross solvency capital requirement	Simplifications
		C0110	C0120
Market risk	R0010	59.096.063	
Counterparty default risk	R0020	1.977.601	
Life underwriting risk	R0030	45.970.215	
Health underwriting risk	R0040	0	
Non-life underwriting risk	R0050	0	
Diversification	R0060	-22.950.269	
Intangible asset risk	R0070	0	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	84.093.610	

			Value
			C0100
Operational risk		R0130	2.382.468
Loss-absorbing capacity of technical provisions		R0140	-42.671.224
Loss-absorbing capacity of deferred taxes		R0150	
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC		R0160	0
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on		R0200	43.804.855
Capital add-on already set		R0210	0
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type a	R0211	0
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type b	R0212	0
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type c	R0213	0
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type d	R0214	0
	Solvency capital requirement		R0220
Other information on SCR	Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	0
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring-fenced funds	R0420	0
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	0
	Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	0

		Result
		C0040
MCRL Result	R0200	14.242.685

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	468.353.507	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	59.353.743	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	0	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0

		Value
		C0070
Linear MCR	R0300	14.242.685
SCR	R0310	43.804.855
MCR cap	R0320	19.712.185
MCR floor	R0330	10.951.214
Combined MCR	R0340	14.242.685
Absolute floor of the MCR	R0350	4.000.000
Minimum Capital Requirement	R0400	14.242.685